VILLE DE VANVES
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MARS 2025

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Bernard GAUDUCHEAU, Maire de la Ville de Vanves.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Bonsoir chères et chers collègues, mesdames, messieurs. Nous allons ouvrir notre séance du Conseil Municipal aujourd'hui 25 mars 2025 en accueillant – je citerai leur nom dans un instant – deux nouveaux collègues auxquels nous remettons une petite valise diplomatique. Ce n'est pas pour vous demander de partir avec vos valises, mais c'est plutôt en témoignage d'accueil au sein de notre assemblée.

Il s'agit de Madame Florence PILLAS et de Monsieur Éric SONTAG. Bienvenue au sein du Conseil Municipal de Vanves, notre belle assemblée communale, en espérant que vous y aurez une participation active et agréable, comme les deux collègues qui vous ont cédé leur fauteuil avec un petit pincement au cœur lors de la séance au moment où ils ont annoncé leur départ.

Madame PILLAS.- Je vous remercie pour cet accueil et nous espérons faire de belles choses pour cette fin de mandat.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci.

Je fais l'appel.

Monsieur GAUDUCHEAU : présent.
Monsieur VOISINE : présent.
Madame MARTIN : présente.
Monsieur VERTANESSIAN : présent.
Madame BOURG : présente.
Monsieur MARTIN : présent.
Madame CAHEN : présente.
Monsieur CORTES : excusé, a donné pouvoir à Pascal VERTANESSIAN.
Madame DJIAN : présente.
Monsieur LEMAIRE : présent.
Madame VLAVIANOS : présente.
Monsieur ISRAËL : présent.
Madame BROËZ : excusée, a donné pouvoir à Erwan MARTIN.
Monsieur ROCHE : présent.
Madame THULLIEZ : présente.
Monsieur LAKHLIFI : présent.
Madame LE GOUALLEC : présente.
Madame DE LEONARDIS : présente.
Madame ROULLEAUX : présente.
Monsieur LEGRANDJACQUES : excusé, a donné pouvoir à Bernard GAUDUCHEAU.
Madame GAZEL : présente.
Monsieur MACHADO : présent.
Monsieur VAN DE CASTEELE : excusé, a donné pouvoir à Xavière MARTIN.
Madame MESSIER : présente.
Monsieur PAVLIDIS : excusé, a donné pouvoir à Nathalie LE GOUALLEC
Monsieur DAOUDI : présent.
Monsieur TOULOUSE : présent.
Madame ZALUSKI : présente.
Monsieur LEJEUNE : présent.
Madame ÉDOU : présente.
Monsieur ATTAL : excusé, a donné pouvoir à Jean-Cyril LE GOFF.

Madame GRZESIAK : excusée, a donné pouvoir à Sandrine BOURG.
Monsieur LE GOFF : présent.
Madame PILLAS : présente.
Monsieur SONTAG : présent.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Le *quorum* est atteint et nous pourrons donc délibérer sans difficulté.

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur GAUDUCHEAU.- J'ai reçu la candidature de Stéphanie GAZEL qui a lourdement insisté pour être secrétaire de séance. Confirmes-tu ta candidature ?

Madame GAZEL.- Oui.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Nous allons procéder au vote. Suspens. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 février 2025

Monsieur GAUDUCHEAU.- Avez-vous des remarques ou des observations dans l'assistance ?

Monsieur LE GOFF.- À la page 16, après les interventions sur le ROB de Monsieur TOULOUSE et de Madame ZALUSKI, vous avez repris la parole pour me la donner, mais il me semble que c'est vous qui avez tenu la phrase qui m'est attribuée : *« je vous propose de répondre à l'ensemble des questions des deux Groupes par la suite »*. Je pense que cette phrase était la vôtre.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Avez-vous voulu usurper mes fonctions ?

Monsieur LE GOFF.- Je vous la rends volontiers en correctif de cette petite coquille. Merci.

Monsieur GAUDUCHEAU.- D'accord. Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 11 février 2025 est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire prises en application de l'article L2122.22

Monsieur GAUDUCHEAU.- Ce sont des décisions qui sont prises par le Maire suite à l'habilitation qui lui est donnée en début de mandature. Elles sont présentées au moment du Conseil Municipal sous la forme d'un compte rendu des décisions municipales. Elles ne font pas l'objet de débats ou de questions particulières, mais si toutefois des questions se posent, vous pouvez toujours me saisir par écrit sur un point ou un autre et je vous apporterai évidemment la réponse. Elles sont données dans ce compte rendu dans un objectif de transparence, simplement pour appliquer l'article L2122-22 du Code général des collectivités locales.

FINANCES

Monsieur GAUDUCHEAU.- Nous passons au chapitre des finances qui est le point essentiel de ce Conseil Municipal. Cela ne signifie pas que les autres sujets qui sont inscrits à l'ordre du jour n'ont pas d'importance. C'est vraiment la séance budgétaire, le vote du budget qui doit être voté sur une période bien définie et qui engage la Ville pour un exercice budgétaire qui comprend à la fois les recettes et les dépenses de la collectivité. C'est un des actes majeurs de la vie municipale. La présentation se fera dans un instant sous une forme un peu traditionnelle avec une présentation générique du Maire et ensuite la parole à l'Adjoint chargé des finances.

Avant le vote du budget, il est nécessaire de proposer la reprise anticipée du résultat 2024 de la Ville qui servira à la construction du budget de l'année 2025.

1. **Reprise anticipée du résultat 2024 de la Ville**

Monsieur GAUDUCHEAU.- Monsieur VOISINE présente cette délibération.

Monsieur VOISINE.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme chaque année, les communes sont autorisées, avant l'approbation des comptes administratifs, à reprendre par anticipation en une seule fois et en totalité le résultat excédentaire. Cette reprise concerne le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement et le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation dans leur intégralité.

L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement et le solde disponible peut être inscrit, soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement, soit les deux. Les résultats seront définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif.

À l'issue des dernières écritures passées sur l'exercice 2024 de la Ville, les résultats prévisionnels sont les suivants :

- section de fonctionnement 2024 : 7 479 516,87 euros ;
- section d'investissement : 4 285 034,06 euros ;
- dépenses reportées d'investissement 2024 : 5 988 357,74 euros ;
- recettes reportées d'investissement 2024 : 5 650 012,96 euros.

Ce qui donne un solde des reports d'investissement de -338 344,78 euros, soit un besoin de financement d'investissement de 3 946 689,28 euros, et un solde de la section de fonctionnement totalement libre d'affectation de 11 426 206,15 euros.

La section d'investissement ne représentant pas de besoin de financement, il n'est pas proposé au Conseil Municipal d'y affecter le solde, et il est proposé d'affecter le solde de fonctionnement 2024 en section de fonctionnement pour la somme de 7 479 516,87 euros, comme le montre le tableau de la délibération.

Ces écritures seront corrigées en 2025 si nécessaire lors de la décision modificative la plus proche de l'approbation du compte administratif financier.

Merci.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur VOISINE.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Monsieur TOULOUSE.

Monsieur TOULOUSE.- Merci, Monsieur le Maire.

J'avais l'intention d'en parler dans la partie budgétaire pure, parce que là, nous sommes vraiment dans les reports, mais je voulais simplement vous poser la question sur la solidité de la recette en investissement de 5 650 000 euros. Si j'ai bien compris, il s'agit de la subvention que nous attendions en fonction du déroulement des travaux en 2024. Les travaux ont pris du retard et la subvention n'a donc pas été versée. Elle n'a pas non plus été appelée. Je voulais être rassuré sur le fait que les engagements des collectivités – nous n'avons pas de détail dans le budget – qui fournissent ces 5 650 000 euros sont pérennes et qu'ils ne seront pas remis en cause, parce que dans une période de disette où tout le monde cherche des sous partout, il est tentant de reprendre ses engagements. Je voulais avoir votre opinion sur ce sujet.

Monsieur VOISINE.- Ce sont bien évidemment des reports de subventions. De toute façon, les subventions qui sont notées là sont des subventions notifiées et donc assurées pour la Ville. Nous avons

rarement vu des subventions notifiées retirées. Qu'elles ne soient pas encore notifiées et suspendues, cela arrive, mais lorsqu'elles sont notifiées et affectées à des travaux, il n'y a pas de problème.

Monsieur GAUDUCHEAU.- On nous demande des délais et des plannings de réalisation. S'il y a un décalage au niveau du planning, on demande des prorogations et les collectivités intéressées accordent généralement la dérogation sans difficulté, parce qu'elles ont de toute façon déjà prévu la dépense. Après, nous ne savons pas ce qu'il peut se passer, mais c'est *a priori* confirmé.

Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y en a pas.

Qui est contre cette reprise anticipée du résultat ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

2. Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur GAUDUCHEAU.- À l'occasion du vote du budget primitif, une délibération fait partie intégrante de cette séance du Conseil Municipal : le vote des taux d'imposition. C'est l'objet de la délibération qui va être présentée maintenant par Monsieur Ury ISRAËL.

Monsieur ISRAËL.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, conformément à la loi 90 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal détermine les taux des impôts directs locaux chaque année. Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2023, compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les communes ont vu leurs ressources équilibrées grâce à un coefficient correcteur instauré par l'État.

En 2024, Vanves a bénéficié de cette compensation intégrale. Pour 2025, il est proposé de maintenir les taux de 2024 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,34 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,14 % ;
- taxe d'habitation : 25,09 %.

L'évolution prévisionnelle des bases d'imposition qui sera décidée par l'État est estimée aujourd'hui à 1,7 % pour un produit fiscal prévisionnel de 33 425 000 euros, à ajuster à la suite des notifications des services fiscaux. Ces propositions s'appuient sur les avis favorables des différentes commissions consultées il y a peu.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'appliquer pour l'année 2025 les taux que je viens de vous exposer.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur Ury ISRAËL.

Je fais un peu de pédagogie à l'occasion de cette séance du Conseil Municipal. Cela ne signifie pas que les nouveaux venus ne sont pas au courant du fonctionnement de la collectivité, mais vous allez participer à une commission municipale et les travaux préparatoires aux délibérations du Conseil sont souvent présents au moment de ces commissions. Il y a un double examen : un examen des délibérations en commission et ensuite une présentation à la séance publique du Conseil Municipal.

Cela peut parfois donner l'impression au public qu'il n'y a pas beaucoup de débats, mais des débats plus importants ont souvent lieu pendant les séances des commissions. Cependant, entre la commission et la séance publique, de nouvelles questions peuvent être générées par des réflexions complémentaires ou des débats internes aux différents groupes politiques, ce qui peut faire l'objet de discussions supplémentaires.

Souvent, un certain nombre de délibérations ne prêtent pas à débat en particulier, car elles ont déjà été examinées et discutées pendant ces commissions.

Je mets aux voix ces taux. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Cinq abstentions. Je vous remercie.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec cinq « abstention ».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Le vote des taux d'imposition est important, car c'est ce qui définira la contribution financière des administrés et l'effort fiscal qui vient s'ajouter à d'autres impôts, dont l'impôt sur le revenu en particulier.

Ces dernières années, il y a eu un certain nombre de modifications dans le domaine de la fiscalité locale. Je ne vais pas faire un cours de finances publiques, mais il faut s'adapter à ces nouvelles réalités, ce qui n'est pas toujours simple. Il y a souvent des vases communicants : on nous prend de l'argent d'un côté on nous le rend de l'autre. Souvent, on nous en prend et on ne nous le rend pas. Il faut donc trouver des ressources nouvelles, ce qui explique que nous soyons parfois amenés à moduler ces taux d'imposition en les augmentant ou en les baissant.

En général, si nous faisons une statistique au niveau national, il y a beaucoup plus de hausses que de baisses, mais dans la commune nous avons toujours essayé de maintenir un niveau raisonnable, même si nous sommes une ville moyenne. Nous parvenons à contenir cette politique de fiscalité de façon assez équilibrée, parce que nous avons la chance de faire partie d'un territoire qui nous permet de réaliser des choses que nous ne pourrions probablement pas réaliser si nous n'étions pas intégrés au sein de GPSO. L'un dans l'autre, nous ne nous en sortons pas trop mal.

Je vous remercie pour le vote et nous passons à la délibération suivante qui va nous être présentée par Monsieur VOISINE.

3. Référentiel M57 : application de la fongibilité des crédits

Monsieur GAUDUCHEAU.- Monsieur VOISINE va nous expliquer cela.

Monsieur VOISINE.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la fongibilité des crédits permet à une collectivité d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer à Monsieur le Maire la faculté de procéder à ces mouvements, à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale fixée à l'occasion du vote du budget de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, Monsieur le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est donc proposé :
- d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- S'il n'y a pas d'observations, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Vote du budget primitif 2025 de la Ville

Monsieur GAUDUCHEAU.- Je vais faire une présentation qui reprend globalement une partie des propos qui avaient été tenus lors de la précédente séance qui concernait notre rapport d'orientation budgétaire. Après le débat d'orientations budgétaires, est arrivé le moment du vote du budget.

Le ROB (rapport d'orientation budgétaire) vous avait permis de cerner avec une assez grande précision nos actions prioritaires pour l'exercice 2025. Je vais à présent revenir de façon synthétique sur la particularité de ce budget primitif 2025 qui s'inscrit dans la continuité de plusieurs exercices marqués par des crises inédites et multiformes.

L'exercice 2024 n'a pas complètement levé les incertitudes qui étaient les nôtres. L'inflation, sans atteindre les sommets de 2022, demeure élevée et pèse sur nos charges. La crise énergétique perdure avec des prix d'énergie volatils. Aussi, comme j'ai déjà pu le souligner, l'exercice 2025 s'inscrit dans cette continuité faite de doutes sur l'évolution de la conjoncture économique et de vigilance accrue sur nos finances face à ces facteurs externes.

Par ailleurs, la préparation de ce budget a une nouvelle fois été rendue délicate par le retard de transmission des données essentielles, notamment les bases fiscales communales pour l'exercice 2025.

À la date de réalisation des documents budgétaires, les services fiscaux de l'État n'avaient toujours pas communiqué les bases prévisionnelles de la commune. Nous avons donc dû, comme lors du débat d'orientations, élaborer nos prévisions sur la base d'hypothèses plutôt prudentes. Ce n'est qu'à réception des données définitives que nous pourrons ajuster le cas échéant les inscriptions budgétaires correspondantes. Cette situation d'incertitude, déjà soulignée, illustre le contexte très contraint dans lequel nous bâtissons nos budgets primitifs depuis quelques années, et en particulier le budget 2025.

Face à ces difficultés, il nous faut encore passer ce cap difficile et prendre les décisions qui s'imposent sans renier notre projet de mandature ni sacrifier l'avenir de la commune. Nous refusons que les crises présentes obèrent le futur de Vanves. Au contraire, nous nous attachons à maintenir le cap des engagements pris devant les Vanvéennes et les Vanvéens.

Heureusement, nous conservons de réels atouts pour y parvenir. D'une part, nous récoltons les fruits d'une gestion saine et prévoyante durant les années passées qui nous a permis d'aborder ces temps troublés avec des bases financières plutôt solides. D'autre part, nous pouvons compter sur les liens étroits et solides que nous avons tissés avec nos partenaires institutionnels. Ces atouts et appuis nous permettent d'aborder l'année 2025 avec détermination et une certaine confiance.

Nos concitoyens, les Vanvéennes et les Vanvéens, veulent légitimement préserver leur qualité de vie, voire l'améliorer. Il n'est pas facile d'accompagner ce souhait continu d'aller vers toujours plus de qualité, mais c'est pourtant notre objectif permanent.

Comme je l'ai souligné lors du rapport d'orientation budgétaire, nous n'entendons pas baisser le niveau de qualité atteint par nos services et la qualité de nos politiques publiques. Nous n'entendons pas non plus diminuer l'offre de services à la population ni le nombre de nos équipements. En d'autres termes, aucune réduction de voilure de nos actions municipales n'est prévue malgré ce contexte difficile.

De la même manière, malgré la hausse des coûts et des incertitudes, nous ne souhaitons pas interrompre la dynamique de nos investissements. Bien sûr, nous devons rester pragmatiques. Évidemment, nous ne pouvons répondre à l'ensemble des sollicitations, des attentes qui pourtant pour un grand nombre, sont totalement légitimes.

Notre programme d'équipements pour Vanves reste cependant ambitieux. Cela concerne notamment le projet de la future école primaire du Parc, une opération particulièrement importante et lourde dans nos budgets, mais qui reste indispensable pour notre jeunesse et pour accompagner le développement de la commune.

En dépit du contexte assez défavorable, nous avons fait le choix de trouver en interne les marges de manœuvre nécessaires pour poursuivre ces projets sans augmenter la pression fiscale, comme vous venez de le constater avec la délibération précédente. La consolidation de nos soldes de gestion et de

notre épargne demeure à cet effet un impératif incontournable, sans lequel nous ne pourrions avancer sereinement dans la poursuite de notre projet.

De nombreux efforts, parfois presque symboliques, ont été réalisés sur nos charges de fonctionnement afin de dépenser mieux sans remettre en question la qualité du quotidien, mais ce sont souvent de petites économies qui finissent par représenter des sommes conséquentes.

Grâce à ces efforts de gestion, nous sommes en mesure de financer une grande partie de nos investissements sur la base de nos ressources propres. Je souligne ici un point important : aucune hausse d'impôts locaux ne sera donc appliquée en 2025. Nous savons les difficultés que l'inflation fait peser sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens et il n'était pas envisageable d'ajouter des hausses de fiscalité à leur charge. Les taux d'imposition communaux – comme nous l'avons voté – resteront donc strictement les mêmes en 2025 qu'en 2024.

Cette stabilité fiscale, rendue possible par nos efforts de gestion, est un engagement fort que nous tenions à prendre. Elle n'affectera pas l'équilibre du budget, car nous avons travaillé à compenser la moindre recette par des économies ou des dépenses moindres et une utilisation optimale de chaque euro.

En résumé, ce budget primitif 2025 est le reflet de notre gestion prudente tout en restant ambitieuse. Prudente dans la maîtrise des dépenses et l'absence de hausse d'impôts, ambitieuse dans le maintien de nos projets et de la qualité du service public local.

Nos principaux choix d'investissement pour 2025 illustrent cette ambition et méritent d'être mis en valeur.

La transition numérique : nous accélérons la modernisation de l'administration communale et des services aux usagers par le numérique. Qu'il s'agisse de la dématérialisation des procédures, de l'amélioration de nos outils informatiques ou du développement de nos nouveaux services en ligne, cette transition numérique vise à la fois une plus grande efficacité interne et une meilleure qualité de service pour les Vanvéens.

La qualité des services publics malgré les contraintes budgétaires : nous investissons pour maintenir et améliorer nos équipements publics (écoles, installations sportives et culturelles) et pour innover dans nos services à la population. L'éducation, la petite enfance, la solidarité ou le cadre de vie demeurent des priorités d'investissement afin de préserver le bien-être de chacun au quotidien.

Le soutien au tissu associatif : fidèles à notre tradition d'une vie associative riche et active à Vanves, nous reconduisons et renforçons nos aides aux associations. Qu'il s'agisse des subventions, de la mise à disposition de locaux ou de l'appui logistique aux événements, cet accompagnement reste pour nous un investissement incontournable. Il contribue à la cohésion sociale, à l'animation et au dynamisme de la Ville.

C'est cette même logique qui nous anime en poursuivant nos actions en matière de soutien aux commerces dans notre Ville. Grâce à ces investissements et à cette gestion rigoureuse, notre équipe municipale peut être fière du travail accompli en cinq ans, dans des contextes difficiles. Je sais que tous ensemble nous saurons poursuivre cette tâche en 2025 et honorer la confiance que les Vanvéennes et les Vanvéens ont placée en nous tout au long de cette mandature. Nous abordons cette dernière étape avec le même dévouement et la même énergie au service de notre Ville et de ses habitants.

Avant de conclure, je souhaite exprimer une nouvelle fois ou renouveler des remerciements. D'abord, à l'ensemble de nos collègues ici réunis autour de la table, quels qu'ils soient, de la majorité comme de l'opposition, pour la contribution des uns et des autres à la construction budgétaire, par les remarques, les critiques souvent constructives.

Je remercie la municipalité, composée du Maire et des adjoints, qui a encore une fois travaillé depuis le mois de septembre – en général, la préparation budgétaire commence en septembre – pour accompagner leur service et leur Direction respective, étudier de près le budget de l'année suivante, faire ce travail budgétaire qui est très contraignant, qui est très chronophage et qui nécessite la remise en question d'un certain nombre de pratiques. Ce n'est donc pas un exercice facile, parce qu'il est toujours plus simple de dire : *« nous faisions comme cela avant »* et de continuer sans se poser de

question. Chaque année, nous sommes amenés à nous poser des questions. C'est un exercice difficile, mais je vous remercie, chers collègues, parce que vous devenez de plus en plus performants dans ce domaine. Avec l'expérience et le travail renouvelé, cela produit de bons résultats. Vous y contribuez largement.

Et puis, évidemment, j'en parle au niveau des Directions des différents services, mais l'ensemble des agents des services municipaux fait un travail très important pour accompagner la volonté de notre municipalité et des agents.

Le professionnalisme et l'implication permettent donc, année après année, et particulièrement pour la préparation de cet exercice 2025, de travailler dans des conditions optimales sur le fond ou en arrière-plan des contraintes auxquelles nous devons faire face.

Tout ce travail est évidemment mené au niveau de la Direction générale qui articule et demande que tout soit étudié, réétudié. Ce sont donc des allers-retours pour avancer vers nos objectifs d'équilibre à atteindre, puisque la particularité d'un budget communal est d'être en équilibre, mais pas en équilibre fictif, en équilibre réel, contrairement à ce qu'il peut se passer à d'autres niveaux. Je n'en dirais pas plus, sinon on m'accusera d'être de mauvaise foi.

Je voudrais également remercier et adresser un hommage particulier à nos partenaires. Je l'ai dit en filigrane en parlant de notre territoire, mais sans nos partenaires principaux probablement que nous aurions plus de difficultés à boucler nos budgets annuels. Quoique, comme nous y sommes obligés, nous les bouclerions certainement, mais en face du bouclage du budget il y aurait certainement moins de résultats, beaucoup moins de choses concrètes et de réalisations, puisque toutes nos réalisations sont possibles par rapport à ce travail partenarial, en particulier avec Grand Paris Seine Ouest. Je ne décline pas les compétences de Grand Paris Seine Ouest, elles sont nombreuses et d'une utilité indiscutable. Elles représentent un potentiel financier très important. Si la commune était seule pour faire face à toutes les réalisations qui ont eu lieu ces dernières années, ces réalisations n'auraient pas été faites.

Le Département qui est un partenaire du quotidien des 36 communes des Hauts-de-Seine, avec une volonté affichée de la majorité départementale qui décide délibérément d'orienter sa politique vers le soutien aux 36 communes du département. Au travers de notre conseillère départementale, je remercie les efforts du Département.

La Région Île-de-France qui est aussi un partenaire qui, depuis quelques années – je ne fais pas de propagande, parce qu'il n'y a pas d'élections régionales très prochainement – de par la volonté – ce qui est quelque peu nouveau – de Valérie PÉCRESSE, la présidente de la Région qui, depuis qu'elle est en poste, a décidé et a mis en œuvre une politique de soutien aux politiques municipales et locales dans les communes, significative et concrète. C'est important. Pour nous, la Région intervient dans de plus en plus de domaines et est présente pour nous aider et nous soutenir dans la mise en œuvre de nos projets.

Il faut également être reconnaissant, même si l'apport est de moins en moins important, envers l'État, dont le soutien, parfois peu visible, reste malgré tout présent sur un certain nombre de projets. Nous avons eu un exemple il y a quelques jours, lorsque nous avons inauguré le square Charles de Gaulle. Le représentant du Préfet était présent, parce que l'État nous a apporté une contribution financière sur ce projet. Il est vrai que les contributions sont de moins en moins importantes, mais nous n'allons pas non plus les rejeter, car tout ce qui est pris est pris.

Tous, par leur soutien financier ou technique, contribuent grandement à la réalisation de nos projets, à la stabilité de nos finances. Le soutien de ces partenaires, qu'il s'agisse de subventions, de dotations ou de collaborations, nous est précieux. Aussi, qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Enfin, pour terminer, je remercie tout particulièrement Bertrand VOISINE, premier Adjoint au Maire délégué aux finances, pour son engagement déterminant dans la préparation de ce budget primitif, un travail une nouvelle fois particulièrement ardu cette année. Le directeur du service des finances pourrait en parler plus longuement que moi, parce que le premier Adjoint ne le lâche pas d'une semelle jusqu'au bouclage de ce budget, mais il tient le coup. Notre directeur des finances a beaucoup de mérite.

Je souhaite également saluer l'investissement de l'ensemble de l'équipe municipale. Je l'ai déjà dit.

Je vous remercie tous pour votre attention et je laisse maintenant la parole à Monsieur VOISINE pour une présentation détaillée du budget. Il m'a promis qu'elle ne serait pas trop détaillée. Je le remercie à nouveau pour son travail et celui de la commission des finances qu'il anime.

Parmi les partenaires, je n'ai pas cité – je vais vexer ma collègue Xavière, elle va m'en vouloir à mort – la Métropole du Grand Paris. Xavière en est la digne représentante. Elle nous aide et nous soutient parce que nous entretenons évidemment de bonnes relations avec la Métropole, non seulement par intérêt, mais aussi parce que la Métropole et les conseillers métropolitains sont attentifs au travail réalisé dans les communes. Merci, Xavière.

Avec ceux qui le souhaitent, en votant ce budget primitif 2025, nous affirmerons notre ambition soutenue pour Vanves, notre volonté permanente de construire sans augmenter la charge fiscale un avenir à la hauteur des attentes de nos concitoyens.

Merci à toutes et à tous pour votre attention. Je donne la parole à Monsieur VOISINE.

Monsieur VOISINE.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous vous avons exposé en détail le 11 février dernier notre vision des finances pour ce nouvel exercice 2025. Nous avions tous pris acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et du débat qui en a suivi, retracé à l'instant par Monsieur le Maire. C'est donc maintenant le moment de voter le budget primitif 2025.

Pour ne pas alourdir la présentation, je ne présenterai pas les détails de chaque service qui ont déjà largement été exposés et débattus au rapport d'orientation budgétaire et qui sont détaillés dans la deuxième partie du document en votre possession. En revanche, mes collègues sont là pour répondre à toutes vos questions dans le cadre de leur délégation.

Je tiens à préciser que les quelques coquilles de dates restées dans le document sont corrigées dans celui que vous allez signer ce soir. Les chiffres sont quant à eux parfaitement exacts.

Commençons par les dépenses de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2025 s'élèvent à 49 954 000 euros. Elles sont en baisse de 1,58 %, soit -801 000 euros par rapport au BP 2024.

Le chapitre 11, qui comprend pour l'essentiel les dépenses allouées aux services municipaux de telle sorte qu'ils puissent fonctionner, représente pour 2025 plus de 20 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 996 000 euros par rapport au réalisé 2024, soit +10,65 %.

Les principales évolutions de charges portent sur les domaines suivants :

- les prestations de services avec des tiers augmentent de 221 000 euros par rapport au réalisé 2024 ;
- les charges d'entretien du patrimoine sont encore en hausse sensible de 271 000 euros par rapport au réalisé 2024 ;
- le poste des honoraires est en forte augmentation avec +110 000 euros par rapport à 2024 ;
- le poste des transports augmente de 152 000 euros ;
- les fluides (eau, gaz, électricité, carburant) diminuent de 142 000 euros ;
- le poste divers baisse de 57 000 euros, malgré les assurances qui sont en augmentation.

Au chapitre 12, les charges de personnel représentent 53,99 % des dépenses réelles. Le montant du budget primitif 2025 est en hausse de 2,24 % par rapport au réalisé 2024. Elles sont en hausse très limitée, mais toujours du fait de nombreux facteurs d'évolution extérieurs. Les variations proviennent essentiellement de la hausse des cotisations de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) représentent 21,28 % des charges réelles. Le poste le plus important de ce chapitre est constitué depuis 2016 par le Fonds de compensation des charges territoriales estimé à 7 220 000 euros au BP 2025 et destiné à GPSO. L'autre poste majeur de ce

chapitre est la partie subventions aux associations, dont l'enveloppe prévisionnelle est de 981 000 euros, ainsi que la subvention d'équilibre du CCAS, avec 765 000 euros, dont vous avez le budget dans la note.

Les atténuations de produits (chapitre 14) sont portées à 1 373 000 euros pour 2025. Contrairement aux années précédentes, ce chapitre n'est plus provisionné pour affecter les reversements de taxes de séjour au CD 92, à la Société du Grand Paris ou à la Région. Il faut en revanche désormais inscrire un nouveau prélèvement instauré par la loi de finances 2025, le prélèvement DILICO (dispositif de lissage conjoncturel). Il devrait atteindre 393 000 euros en 2025. En attente de notification définitive de la part communale de la contribution 2025 au FPIC, la somme est portée à 209 000 euros. Pour le Fonds de solidarité de la Région Île-de-France, 350 000 euros sont inscrits.

Les charges financières (chapitre 66) représentent 1 % des charges réelles de fonctionnement. Cette part est stable par rapport au réalisé 2024. Une augmentation pourrait toutefois intervenir si un nouvel emprunt était souscrit en 2025, mais le coût supplémentaire pour la Ville sera modeste puisque 732 000 euros sont à nouveau inscrits au budget 2025. Nous verrons cela un peu plus loin.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) avec 11 150 euros pour 2025. Avec le passage à la M57, ce chapitre n'enregistre plus que certaines charges exceptionnelles comme les annulations de titres sur les années antérieures.

Enfin, concernant les dotations provisionnelles (chapitre 68), en 2025, il est proposé d'inscrire 120 000 euros pour la contribution de provisions pour dépréciation d'actif. Au 1er janvier 2025, l'encours des provisions était de 210 874,33 euros.

Passons maintenant aux recettes réelles de fonctionnement 2025. Elles s'élèvent à 51 334 000 euros et sont en baisse de 3,39 % par rapport au BP 2024. La ventilation des différents chapitres est la suivante.

Au chapitre 70, produits de gestion, où sont prises en compte les recettes issues des services et des activités proposées aux usagers, ainsi que les ressources provenant de l'occupation du domaine public, ces produits représentent 7,38 % des recettes de fonctionnement au BP 2025. Ils restent encore éloignés du niveau de 2021.

Les impôts et taxes (chapitre 73) constituent la part principale des ressources de fonctionnement de la commune dans une proportion de 82,28 %. Un tableau vous donne la décomposition de toutes ces recettes. Le produit issu de la fiscalité directe locale, de 33 425 000 euros, constitue à lui seul 65,11 % du chapitre. Il a été calculé en appliquant aux bases définitives la revalorisation annuelle de 1,7 % décidée dans la loi de finances, soit un produit supplémentaire estimée à 551 000 euros.

La deuxième recette essentielle des impôts et taxes correspond à l'attribution de compensations versées par la Métropole du Grand Paris pour 6 195 000 euros.

En ce qui concerne les droits de mutation, leur estimation à 1,5 million d'euros est prudente et tient compte des produits en baisse perçus en 2023 et 2024.

La taxe de séjour est comprise dans ce chapitre et est estimée à 850 000 euros. Elle ne comprend plus la part de taxe départementale et celle reversée à la Société du Grand Paris, ainsi que pour la Région Île-de-France.

Les dotations, participations et subventions du chapitre 74 regroupent 7,61 % des produits réels de fonctionnement de la commune, représentant 3 908 000 euros. La dotation globale de fonctionnement constitue la principale dotation de l'État avec un montant de 1 096 000 euros. Les subventions du Conseil départemental versées dans le cadre du contrat de développement avec la commune sont estimées à 531 000 euros. D'autres subventions, principalement celle de la CAF, sont estimées à 1 832 000 euros en 2025.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) constituent un peu plus de 1,55 % des recettes réelles, soit 798 000 euros, dont principalement le revenu des immeubles pour 471 000 euros, 144 000 euros pour d'autres locations et 74 000 euros pour la redevance du marché.

Les produits de participation, au chapitre 76 : la commune de Vanves a pu ouvrir des comptes à terme en janvier 2024 pour les emprunts mobilisés, mais dont les fonds sont inemployés. 7 millions d'euros sont ainsi placés au taux de 3,28 % pour une période de 12 mois.

Les atténuations de charges (chapitre 13) sont toujours estimées à 250 000 euros.

Enfin, le résultat reporté de l'exercice précédent (chapitre 002) : la totalité du résultat, de 7 478 516,87 euros, va être conservée en section de fonctionnement.

Passons maintenant en revue les dépenses de la section d'investissement. Le montant total des dépenses d'investissement est de 18 447 000 euros de dépenses propres à 2025, dont 2 247 000 euros consacrés au capital de la dette, et il faut ajouter 5 988 000 euros de dépenses 2024 reportées.

Au cours de notre rapport budgétaire en février dernier, nous avons passé en revue les investissements prévus. Les opérations et acquisitions retenues figurent dans le tableau joint à la délibération, parmi lesquelles figurent les écoles du Parc définitives, les Glacières du parc Pic, du matériel informatique, l'ascenseur du parking Saint-Rémy, divers gros travaux, du mobilier et matériels pour les bâtiments. Pour les reports de 2024, la chaufferie de la crèche Boule de Gomme, toujours les installations Michelet, la médiathèque, les écoles du Parc provisoires, la solarisation de la piscine et des travaux aux groupes scolaires Marceau et Cabourg. Le remboursement de la dette concerne le remboursement en capital de 2 247 000 euros.

Le financement des dépenses réelles d'investissement s'articule comme suit.

Nous avons à financer les 16 230 000 euros d'investissements plus les reports de 5 988 000 euros, auxquels s'ajoutent les 2 247 000 euros de remboursement de la dette, soit un total de 24 474 000 euros. Ce financement serait assuré par 1 910 000 euros de recettes du FCTVA et de taxes d'aménagement, 2 980 000 euros de subventions 2025 attendues, 5 650 000 euros de reports de subventions de 2024, 4 285 000 euros de solde positif de la section d'investissement 2024, 732 000 euros d'emprunts, 2 millions d'euros de dotations aux amortissements.

Le solde à financer est donc de 6 914 000 euros, correspondant à la prévision d'autofinancement de la section d'investissement par la section de fonctionnement. Il n'est donc pas nécessaire de recourir à l'emprunt au-delà des 732 000 euros. Les subventions d'investissement 2025 devraient venir en déduction, mais elles ne peuvent pas à ce stade être inscrites en recettes d'investissement.

Vous avez dans votre dossier les bons résultats enregistrés sur le poste des subventions versées depuis les dix dernières années. Pour terminer, dans ce document, vous avez notre traditionnel tableau qui vous montre les équilibres en section de fonctionnement en haut et en bleu, et en section d'investissement en bas et en rouge pour ce budget primitif 2025. Les dépenses dans la colonne de gauche et les recettes dans la colonne de droite.

Les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses, nous noterons que la section de fonctionnement dégage un autofinancement de 8 916 139 euros. Celui-ci viendra abonder les recettes de la section d'investissement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de la Ville pour 2025.

Je laisse la parole à Monsieur le Maire pour passer au vote chapitre par chapitre des montants inscrits dans le tableau joint à la délibération.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur VOISINE.

Avant de passer au vote, je propose à ceux qui veulent s'exprimer de prendre la parole. Je vois que Monsieur TOULOUSE est candidat.

Monsieur TOULOUSE.- Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur VOISINE, pour cette présentation et merci aux services pour le travail compliqué dans cette période d'incertitude.

Je vais faire quelques remarques générales qui seront complétées par Monsieur LEJEUNE s'agissant des budgets par service.

En ce qui concerne les remarques générales, baisse de la DGF et création du DILICO, cela fait pratiquement 800 000 euros de différence. Nous touchons concrètement les effets des annonces du gouvernement qui vient chercher dans les poches des communes ce qu'il est incapable de percevoir chez les ultrariches. C'est la première remarque.

La deuxième est qu'il y a moins d'un mois et demi, nous avons eu la présentation du rapport d'orientation budgétaire et nous découvrons que des chiffres ont pas mal évolué entre les deux documents. Par exemple, l'épargne de gestion était de 4,5 millions d'euros le mois dernier et concernant le rapport d'exécution du budget 2025 elle est aujourd'hui de 4 950 000 euros, soit plus de 10 % d'écart. Nous pouvons nous demander d'où cela vient. C'est probablement simplement le fait que les comptes se sont affinés pendant la période.

Nous avons des écarts plus importants. Nous envisagions par exemple de recourir à 1,8 million d'euros d'emprunt et aujourd'hui nous ne sommes plus qu'à 731 000 euros. Vous allez me dire que cela va dans le bon sens, mais nous nous demandons à quoi il sert de faire un rapport budgétaire si les chiffres doivent évoluer du simple au double un mois après pour le vote du budget.

Il est particulièrement difficile de se repérer dans la gymnastique sur les reports de crédits qui se mélangent avec l'anticipation de l'épargne de gestion. Ainsi, Monsieur VOISINE, après avoir expliqué que l'épargne de gestion 2024 ne serait pas affectée à l'investissement, c'est un tour de passe-passe, parce qu'il n'est pas affecté en 2024 à l'investissement, mais il va venir en fonctionnement et on va trouver 7 479 000 euros qui sont reportés en recettes de fonctionnement en 2025. Cette somme va permettre de dégager près de 9 millions d'euros quand elle s'ajoute à l'épargne de gestion 2025. Nous anticipons donc le fait que nous allons gagner de l'argent en 2025 sur le fonctionnement. Cela permet de compléter l'autofinancement 2025 à hauteur de 6,9 millions d'euros.

Ces chiffres ont été donnés, mais cette mécanique de « je prends d'un côté dans le budget, je le transmets après, je change de chapitre, je le remets dans une autre section », etc., honnêtement, je ne suis pas sûr que dans notre assemblée beaucoup de personnes soient à même de percevoir cette gymnastique. Cela rend tout de même les choses vraiment compliquées. Je sais bien que ce n'est pas forcément de votre fait et que nous sommes soumis à des règles comptables, mais il y a un vrai sujet.

Pour l'opposition, j'ai le temps de me plonger dans cette mécanique et donc de voir qu'il n'y a pas de reproche particulier. Nous dégageons un certain nombre de bénéfices, entre guillemets, en subvention. Du coup, cela nous permet de diminuer l'emprunt, mais derrière cela signifie que nous avons une dette relativement faible et que nous pourrions probablement faire un peu plus d'investissements. Il y a des équilibres que nous pourrions faire différemment.

Je ne suis pas sûr que vous puissiez répondre en séance à un certain nombre d'interrogations. Je vais simplement faire quelques remarques sur le programme d'investissement.

Cela fait deux ans de suite qu'une somme de 2 millions d'euros est inscrite sur Michelet. Je crois que nous avions déjà posé la question l'an dernier et qu'il s'agissait d'une provision pour notre participation au réaménagement, participation réclamée par la maîtrise d'ouvrage régionale. Avons-nous une perspective de voir – contrairement à ce que je disais tout à l'heure dans la première délibération – cette dette s'effacer, ou la Région va-t-elle nous en faire cadeau ?

Sur le même sujet, nous pouvons nous poser la question de l'utilisation prévue de 350 000 euros sur le marché, puisque l'ascenseur est financé sur une autre ligne.

Enfin, quelques éléments nous intéresseraient, par exemple, savoir à quoi correspond le rafraîchissement de l'école Gambetta. S'agit-il d'un rafraîchissement des peintures, ou de prévoir de la climatisation ou d'autres systèmes de rafraîchissement ? Il y a aussi des travaux dans les écoles pour

des montants relativement importants : Marceau, Cabourg. Des choses auraient pu être détaillées, mais j'imagine que vous allez nous donner des réponses.

J'anticipe un peu sur notre conclusion, mais pour d'évidentes raisons d'orientation politique, nous voterons contre ce projet de budget. Même si sa sincérité n'est pas réellement mise en doute, ce n'est que le reflet d'une politique qui manque d'ambition par rapport aux enjeux environnementaux et sociaux.

Je vous remercie et je cède la parole à Monsieur LEJEUNE qui vous fera quelques remarques sur le budget par chapitre.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur TOULOUSE. Monsieur LEJEUNE, vous avez la parole.

Monsieur LEJEUNE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous l'a dit Pierre, je vais faire par service et en trois points, en commençant par le recrutement, puis une demande d'explications, et pour finir plutôt des réactions.

Sur la partie recrutement, je tenais à dire que c'est très difficile, car nous avons la partie personnel qui est mise à part et nous avons une difficulté de visibilité sur chaque chapitre. Nous ne savons pas combien de personnes sont affectées alors que c'est l'un des plus gros budgets.

Ce que j'avais demandé – nous l'avons rappelé au dernier Conseil –, c'était un organigramme détaillé. Vous m'aviez répondu que vous preniez justement du temps pour me donner un organigramme. Par chapitre, cela m'aurait donné de la visibilité, mais vous m'avez fourni un organigramme de 40 personnes, ce qui est très limité pour parvenir à avoir une visibilité là-dessus.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Dans le rapport d'activité annuel qui est présenté, public et en ligne, vous avez toute la déclinaison du nombre de salariés par service. Rapport d'activité de la commune.

Monsieur LEJEUNE.- Avons-nous à chaque fois les budgets rattachés ?

Monsieur GAUDUCHEAU.- Oui.

Monsieur LEJEUNE.- Par service ?

Monsieur GAUDUCHEAU.- C'est le budget global, mais vous avez le nombre de personnes par secteur.

Monsieur LEJEUNE.- Pourquoi ne me l'avez-vous pas donné dans l'organigramme ?

Monsieur GAUDUCHEAU.- Parce que le rapport d'activité est un document public.

Monsieur LEJEUNE.- Je vous remercie.

Je vais poursuivre par service.

Concernant la police municipale, cela fait un ou deux ans que nous sommes à la recherche d'un agent. Nous constatons qu'il y a de grosses difficultés à Vanves pour en trouver.

Monsieur GAUDUCHEAU.- À Vanves et ailleurs.

Monsieur LEJEUNE.- Et ailleurs, mais nous pouvons parler de Châtillon ou de Clamart qui ont un certain nombre d'effectifs et qui parviennent tout de même à recruter. Je me demandais si c'était une peur qu'en recrutant des agents de police municipale nous ayons moins d'agents de la police nationale par exemple. Cela peut être entendable, ce n'est pas le sujet.

En ce qui concerne la prévention sécurité, nous avons vu que nous avions un retour des médiateurs, ce qui est un très bon point, de mai à octobre. Sachant qu'il y a un peu moins de policiers municipaux, car nous avons des difficultés à recruter, ne pourrions-nous pas nous demander si nous pouvons compenser en ayant des personnes qui seraient là toute l'année dans les rues et qui allègeraient peut-être la tâche des policiers municipaux ?

S'agissant de la petite enfance, j'ai également constaté que nous avions un problème de recrutement et à trouver des postes. 30 places ont été gelées à cause de cela. J'ai vu que vous aviez choisi de faire un recrutement de directeur de la communication par un cabinet privé. Ne pourrions-nous pas faire la même chose pour la petite enfance ? Je sais que les crèches privées parviennent plus ou moins de cette manière à recruter des personnes, mais elles ont elles-mêmes des difficultés importantes avec ce système.

Concernant la partie explications, beaucoup d'investissements ont été réalisés sur le système d'information et j'aurais besoin de savoir quels sont exactement ces investissements. Nous voyons +140 % au budget d'investissement. Quels sont exactement ces budgets d'investissement ? Comment est-ce découpé ? Quel est le projet derrière ? Quant au stockage des données, je me demandais si les données de la Ville de Vanves – ce qui est actuellement un point important, notamment au niveau de la géopolitique – seront stockées en France ? Avons-nous de la visibilité sur le sujet et le lieu de stockage des données des Vanvéens pourrait-il être un débat ?

En ce qui concerne la communication, j'ai vu que vous vouliez mettre en place une stratégie marketing politique avec un cabinet spécialisé pour créer une image de marque. Je me demande si c'était le bon moment pour faire cela, parce que nous sommes – vous l'avez bien rappelé – en difficulté financière. Pas la Ville, mais en général. C'est en tout cas plus difficile que d'habitude. Pourquoi le faire maintenant, en cette fin de mandat ?

Sur le bâtiment, je n'ai pas vu les panneaux solaires. Nous avions parlé d'avoir des panneaux solaires à la piscine, mais je ne les ai pas vus en investissement. Je les ai peut-être loupés et j'aurais voulu avoir quelques explications là-dessus.

Sur l'ESCAL, vous parliez d'ateliers à fort rendement et je voulais savoir de quoi il s'agissait exactement.

Quant à la partie médiathèque, je voulais savoir s'il y avait eu une vraie évolution par rapport à avant les travaux, en tout cas le volume d'évolutions qu'il y avait pu y avoir par rapport à ce moment-là.

Monsieur GAUDUCHEAU.- L'évolution de fréquentation ?

Monsieur LEJEUNE.- Oui, exactement, l'évolution de fréquentation de la médiathèque entre avant les travaux et maintenant. Si vous parvenez à avoir les chiffres.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Nous n'avons pas de chiffre précis à vous donner, mais nous pouvons vous répondre.

Monsieur LEJEUNE.- Trois réactions, mais cela va être un peu plus léger.

J'ai été étonné que vous offriez des bavoirs à chaque naissance et j'ai trouvé cela plutôt sympathique.

Sur la participation locale, j'ai vu que le budget était très faible et je me demandais s'il y avait vraiment des projets, par exemple pour les conseils de quartier, parce que je ne vois pas trop ce que nous pouvons faire avec ce budget.

Enfin, j'ai vu que le développement économique était budgétisé au double du réalisé 2024. Je voulais savoir quels projets importants doublent le budget.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur LEJEUNE. Monsieur LE GOFF.

Monsieur LE GOFF.- Ce sera assez court, parce que ces débats ont eu lieu en commission, comme vous l'avez rappelé, mais il est vrai que nos collègues des Verts n'avaient plus de représentant à la dernière commission finances.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Qu'avez-vous dit ? Je n'ai pas entendu.

Monsieur LE GOFF.- Je ne vais pas refaire tout cela, parce que cela a été vu en commission, mais nos collègues du Groupe Verts écologie, du fait de la démission de nos deux anciens collègues, n'avaient pas de représentant à la dernière commission finances, ce qui explique leurs nombreuses questions.

Je voulais simplement vous donner la position du Groupe DPI pour le vote de ce budget.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Une question, parce que je vérifie pour préparer les réponses. Monsieur LEJEUNE, dans quelle commission êtes-vous ?

Monsieur LEJEUNE.- Qualité de vie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci. Allez-y, excusez-moi.

Monsieur LE GOFF.- Je vous en prie.

Il s'agit d'un vote politique et c'est le dernier de cette mandature qui correspond aux orientations que vous avez défendues lors des dernières élections municipales de 2020 et qui vont au terme de votre programme. Nous n'avons pas plus de commentaires à faire, à part, dans notre rôle de minorité, de veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérive et que les finances soient saines. C'est le cas. Elles sont bien gérées par la Ville. De ce fait, nous nous abstiendrons, et ce, en tant qu'acte positif à l'égard de la majorité.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur LE GOFF.

Mes collègues ont été attentifs aux questions posées. Ceux qui souhaitent apporter des réponses lèvent la main et je leur donne la parole. Madame BOURG.

Madame BOURG.- Monsieur LEJEUNE, concernant l'ESCAL, les ateliers à fort rendement sont des ateliers pour adultes qui fonctionnent extrêmement bien, comme la zumba ou le Pilates. Si vous voulez vous inscrire, il faut vous y prendre bien à l'avance, parce qu'ils sont très courus.

Monsieur GAUDUCHEAU.-Qui souhaite intervenir ? Xavière MARTIN.

Madame MARTIN.- Bonsoir, chers collègues. Deux petites choses.

Vous avez évoqué des travaux de rafraîchissement pour Gambetta. C'est vraiment le rafraîchissement de l'air. Nous avons eu des travaux l'été dernier sur Cabourg et l'école Marceau puisque nous avons suivi les recommandations de la Direction de la jeunesse et des sports qui demande de rafraîchir le dortoir en maternelle et une salle d'accueil de loisirs en élémentaire et maternelle. Cet été, nous continuons et il y a donc ces travaux sur Gambetta.

Vous avez également la petite enfance. Je ne suis pas sûre qu'il y aurait un intérêt à dépenser de l'argent auprès d'un cabinet de recrutement, car la pénurie est partout. Que l'on soit une crèche privée, une crèche municipale ou une crèche associative, il n'y a pas assez de candidats. Nous avons essayé de voir si en intérim nous pouvions aussi avoir des personnels : soit il n'y a personne, soit il y a des personnes dont vous ne souhaiteriez pas qu'elles soient en charge de vos enfants. Nous faisons tout ce que nous pouvons. Nous sommes présents sur un certain nombre de salons, nous allons voir les écoles, les universités, nous faisons fonctionner notre réseau. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous gelons les berceaux, mais nous n'allons pas mettre n'importe qui pour s'occuper des touts petits vanvéens.

Merci.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Monsieur VERTANESSIAN.

Monsieur VERTANESSIAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Deux petites précisions.

Concernant l'ascenseur du marché, il y a deux lignes sur le marché. Il y a l'ascenseur et la remise en état de l'ex-Sushi Bâ. Voilà pourquoi il y a deux lignes.

S'agissant de la solarisation de la piscine, l'investissement s'est fait l'année dernière. Il y a 440 000 euros sur le tableau d'investissement. Cette fois-ci, c'est pour Magne avec une partie électricité et une partie panneaux photovoltaïques avec une prise en charge à hauteur de 50 % de la MGP. Et bien sûr l'étanchéité.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Julie MESSIER.

Madame MESSIER.- Concernant la demande sur la stratégie marketing politique, elle répond à de premières études que nous avons déjà menées. C'est la poursuite de nos travaux et cela va surtout s'inscrire en cohérence avec un travail que nous sommes en train de réaliser sur la marque employeur qui est indispensable. Cela répond d'ailleurs à la problématique que vous avez vous-même pointée, c'est-à-dire aider au recrutement au niveau de la Ville.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Stéphanie, voulais-tu en dire un mot ? Non. Erwan.

Monsieur MARTIN.- Une précision pour les conseils de quartier. Il s'agit d'un réajustement budgétaire qui intègre des frais de formation en moins pour les agents de la Ville concernant notre plateforme participative. Par ailleurs, certains budgets sont intégrés aux événements de la Ville auxquels les conseils de quartier sont associés.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Il y avait une ou deux questions sur la culture. Pour des raisons de santé, Dominique est absente ce soir. Je n'ai pas les chiffres précis, mais je peux vous dire qu'il n'y a vraiment pas photo. Il y a une réelle et importante augmentation de la fréquentation de la médiathèque, les deux sites compris. Depuis la rénovation des locaux, cela a suscité un réel engouement, une redécouverte de la médiathèque, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir, parce que c'est vraiment de l'argent bien placé. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais c'est vraiment impressionnant. C'est significatif. Ce ne sont pas quelques dizaines de personnes, mais ce sont quelques centaines de personnes supplémentaires en termes de fréquentation.

Il y avait la partie sécurité et je donne ensuite la parole à Madame VLAVIANOS, puisque Kévin n'est pas présent ce soir, et ce, pour raison professionnelle.

Concernant le recrutement, vous avez abordé les deux aspects du sujet. Il y a un aspect politique sur la question des polices municipales. Notre position est plutôt : attention aux recrutements de la police municipale, parce que je ne veux pas qu'il y ait un système de vases communicants. Donc, plus j'aurai de policiers municipaux, moins j'aurai de policiers nationaux. Je suis de ceux qui disent que le pouvoir régalien de l'État, c'est la police et la sécurité.

Maintenant, nous avons un seuil maximum qui était autour de dix agents de police municipale. Nous sommes à trois. Nous cherchons régulièrement. Nous avons des candidats qui se désistent quelques jours après. Nous recevons des personnes pour lesquelles nous ne sommes pas emballés. C'est un profil de poste sur lequel nous sommes particulièrement attentifs et vigilants. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre des mercenaires ou des apprentis sorciers.

C'est aussi l'explication d'une certaine prudence dans le recrutement et d'une certaine exigence que – je ne jette la pierre sur personne – peut-être d'autres n'ont pas, ou bien ils n'ont pas les mêmes exigences. Il est vrai que j'insiste régulièrement auprès de l'État pour que notre commissariat – circonscription Vanves-Malakoff, puisque cela concerne Vanves et Malakoff – maintienne ses effectifs autant que possible et considère, au moment des sorties d'écoles, que Vanves reste dans des communes un peu prioritaires pour les affectations.

Je ne pense pas qu'il y ait du favoritisme. Nous ne sommes pas au niveau des effectifs théoriques de notre commissariat de police nationale. Nous en sommes même assez loin. Les effectifs se sont tout de même réduits. Cela reste malgré tout raisonnable. Je vous dis qu'il n'y a pas de favoritisme, mais je sais que le directeur départemental des polices urbaines, Stéphane WIERZBA, qui était commissaire de police à Vanves il y a quelques années, a une attention particulière pour la Ville de Vanves, ce qui fait que nous maintenons nos effectifs et parfois nous en avons quelques-uns supplémentaires qui

arrivent. Disons que nous ne sommes pas laissés sur la touche ou laissés de côté. C'est toujours insuffisant, mais je ne connais pas une collectivité ou une commune qui trouve que ses effectifs de police sont suffisants. Nous sommes tous un peu dans le besoin. Cela concerne les effectifs.

Après, la question que vous auriez pu poser est : pour quoi faire, dans quel but ? Considérez-vous que vous êtes en insécurité dans la ville de Vanves ? Considérez-vous que les questions de sécurité ne sont pas prises en compte, que l'insécurité règne à chaque coin de rue, que si nous avions plus d'effectifs il y aurait moins de problèmes ?

Ce sont les vraies questions parce que notre volonté – je suis un peu insistant, mais c'est un sujet qui me tient à cœur – dans l'aspect de la sécurité est de partir du principe – je résume – que l'équipe municipale dépend du maire, mais que le maire n'est pas celui qui est censé assurer la sécurité des biens et des personnes dans la commune. Je considère que le maire de la commune est un chef d'orchestre et qu'il doit faire travailler ensemble tous les acteurs qui peuvent être concernés par les questions de sécurité, mais qu'en ce qui nous concerne et au niveau de nos services municipaux, les orientations qui sont prises dans un domaine qui peut avoir un effet sur la sécurité ou l'insécurité, ce sont nos politiques éducatives dans tous les domaines, que ce soit le sport, la culture, les activités socioéducatives, la médiation, les éducateurs spécialisés, donc tous ces dispositifs qui existent à Vanves et qui font que notre majorité est d'abord impliquée dans tout le dispositif périsécuritaire.

Nous ne voyons pas que par l'aspect sécuritaire. C'est d'abord pour nous la prévention puis ensuite la répression, la justice et la police nous considérons que ce n'est pas la mission première et prioritaire de la Ville. Je pense que vous pouvez certainement partager ces orientations. C'est aussi une des raisons pour lesquelles nous n'avons pas décidé de recruter des dizaines et des dizaines de policiers municipaux. D'ailleurs, si nous observons d'un peu plus près ce qu'il se passe dans des collectivités qui l'ont fait, ce n'est pas pour cela qu'elles ont amélioré leur niveau de sécurité. Je suis pour respecter les missions de chacun, des uns et des autres. Aujourd'hui, la mission de la sécurité est d'abord la mission de l'État. Mon rôle est d'être davantage dans les politiques publiques de prévention, d'animation, d'action sociale qui contribuent aussi à la sécurité, parce que si nous ne sommes pas bienveillants par rapport aux plus fragiles, c'est parfois la porte d'entrée à des déviances, de la prédélinquance et de la délinquance.

Je pense avoir été assez clair sur le sujet dans l'explication que je peux donner par rapport à notre positionnement sur la police.

Christine.

Madame VLAVIANOS.- Concernant le développement économique, le chiffre que vous voyez dans le budget correspond à toutes les opérations que nous allons réaliser au niveau des animations de printemps et de Noël, et bien évidemment toutes les actions de sensibilisation au commerce local sur lequel nous faisons un effort très important avec l'aide de la Métropole du Grand Paris qui, comme vous le savez, nous aide à hauteur de 40 %.

Nous avons fait un effort considérable afin de maintenir les activités et attirer les Vanvéens vers nos commerces de proximité. Nous avons profité d'une internalisation de certaines opérations, par exemple pour le Green Friday que nous avons récemment mis en place, pour utiliser les prestataires extérieurs et nous parvenons à maintenir le rythme des animations au niveau des commerces grâce au budget que nous avons déterminé en gardant vraiment à l'esprit de faire un maximum d'économies sur les différentes actions que nous menons. Au niveau des recettes, il s'agit uniquement des redevances du délégataire du marché, comme vous le savez.

J'espère avoir répondu à votre question.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci. Ury ISRAËL.

Monsieur ISRAËL.- Merci, Monsieur le Maire.

Concernant la partie DSIT et système d'information, ce que nous pouvons dire c'est que l'hébergement des données est conforme aux préconisations de l'ANSSI, qui est l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information en France. En matière d'investissements, nous avons effectué des transferts

liés aux politiques commerciales des éditeurs qui induisent des changements dans l'imputation comptable.

Cette année encore, nous avons renforcé, pour les raisons que vous pouvez bien imaginer, la cybersécurité avec des logiciels comme Darktrace, mais nous engageons également des réflexions autour de l'intelligence artificielle.

Enfin, c'est un service support et nous sommes obligés de faire appel à certains investissements pour faire perdurer nos serveurs, ce qui représente là encore un coût assez important, mais nécessaire pour le bon fonctionnement de nos systèmes d'information.

Merci.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur ISRAËL. Monsieur VOISINE, pour conclure.

Monsieur VOISINE.- Mes collègues ont répondu à l'essentiel des questions concernant les services.

Pour ce qui est des chiffres, le DOB est là pour présenter les chiffres à l'instant T. Vous n'êtes pas sans savoir que cette année – les années précédentes aussi, mais cette année était encore plus marquée – en raison du retard de la loi de finances et des chiffres exacts qui ont pu être notifiés, il est logique qu'il y ait une évolution entre le DOB et le budget. Il y a certainement encore quelques chiffres à préciser et à vérifier.

Concernant la dette faible qui nous permettrait de plus investir, nos prévisions d'investissements sont déjà importantes et je ne vois pas l'intérêt de mettre encore plus en investissement si nous ne sommes pas capables de les réaliser dans l'année. Nous avons déjà des reports importants, donc je pense que nous gérons cela de manière raisonnable et en bon père de famille.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci.

Je vais maintenant proposer, si vous en êtes d'accord, de procéder au vote du budget primitif. C'est un exercice un peu fastidieux qui se renouvelle chaque année. Je remercie mes collègues pour les réponses et les autres pour leurs questions.

Je vous propose de faire un vote par chapitre et de m'interrompre si vous avez un vote différent du vote précédent, c'est-à-dire que je vous poserai la question à chaque fois : *« même vote ? »* et si vous n'êtes pas d'accord avec cela, vous m'interrompez pour rectifier le tir.

Nous commençons par la section de fonctionnement. Le chapitre 11, chapitre à caractère général, pour un total de 10 348 356 euros. Y a-t-il des votes contre ? 5. Y a-t-il des abstentions ? 3.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Nous considérons que ce sera un vote répétitif. S'il y avait un changement, vous me le signalez. Je suis obligé de faire la lecture par chapitre. Je ne sais pas si c'est réglementaire ou légal, mais je ne veux pas être pris en défaut de ne pas avoir prononcé les chiffres correspondant à chaque chapitre, car cela peut être contrôlé.

Le chapitre 12, charges de personnel : 26 970 452 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Chapitre 65, autres charges de gestion courante : 10 630 787 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Charges financières : 500 000 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Charges exceptionnelles : 11 150,38 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Dotation aux amortissements et provisions : 120 000 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Atténuation de produits, chapitre 14 : 1 373 000 euros.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Opérations d'ordre de transfert : 2 165 000 euros.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- 23, virement à la section d'investissement : 6 914 488,62 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Il s'agissait des dépenses de la section de fonctionnement.

Pour les recettes, nous sommes à 58 869 884 euros.

Avec le chapitre 70, les produits des services et du domaine : 3 786 453,48 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Les impôts et taxes : 42 239 950 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Dotations et subventions : 3 908 373,65 euros. Même vote.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Autres produits de gestion courante, chapitre 75 : 797 990 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Chapitre 13, atténuation de charges : 250 000 euros.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- 76, produits financiers : 229 600 euros.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- 77, produits exceptionnels : 20 000 euros.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- 78, reprise de provisions : 120 000 euros.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Le résultat de fonctionnement N-1 reporté : 7 479 516,87 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Au chapitre 42, opérations d'ordre de transfert entre sections : 38 000 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Les recettes totales avec reprise du résultat partiel représentent un total de 58 869 884 euros que j'avais annoncé au début. Vous voyez, un budget en fonctionnement proche de 60 millions d'euros.

Sur la partie investissement, nous sommes sur un total de dépenses de 18 585 172 euros.

Au chapitre 10, reversement de dotations : 0 euro. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Chapitre 16, remboursement d'emprunt : 2 246 971 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Immobilisations incorporelles : 367 881 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Subvention d'équipement : 217 000 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Immobilisations corporelles : 3 215 560 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Immobilisations en cours : 12 399 760 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Pas d'autres immobilisations financières.

Sur le chapitre 40, opérations d'ordre de transfert entre sections : 38 000 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Opérations patrimoniales : 100 000 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Sur les dépenses reportées, un montant de 5 988 357,74 euros. Même vote ?

Au chapitre 16, emprunts et dettes assimilées : 0 euro. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention»..

Monsieur GAUDUCHEAU.- Immobilisations incorporelles : 218 703,62 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Chapitre 204, subventions d'équipement : 2 061 671,94 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Immobilisations en cours : 1 539 626,86 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention»..

Monsieur GAUDUCHEAU.- Immobilisations corporelles, chapitre 21 : 1 968 355,32 euros.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Des dépenses totales d'investissement avec report : 24 573 529,74 euros.

Pour les recettes, nous avons un total de 14 638 482,74 euros.

Au chapitre 10, dotations et fonds propres : 1 910 000 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Subvention d'investissement reçue : 2 942 130 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Emprunts et dettes : 731 736,10 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Immobilisations incorporelles : 38 478 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Ensuite, les opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 165 000 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Opérations patrimoniales : 100 000 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Virement de la section de fonctionnement : 6 914 488,62 euros. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- En recettes reportées, 5 650 012,96 euros.

Ah chapitre 16, emprunts : 0 euro. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- En subvention d'investissement reçue : 5 650 012,96 euros, chapitre 13. Même vote ?

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Affectations et réserves : 0 euro.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Résultat d'investissement N-1 reporté : 0 euro.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes «contre» et 3 «abstention».

Monsieur GAUDUCHEAU.- Nous arrivons donc aux recettes totales d'investissement (01+1068) de 24 573 529,74 euros, donc égales aux dépenses.

Je sais que c'est un peu fastidieux, mais il s'agit d'un exercice obligé. Je vous remercie. Le budget primitif est voté. Je vous en remercie et je passe au point suivant avec Monsieur DAOUDI.

URBANISME

5. Conclusion d'une convention avec la Ville de Paris définissant les modalités d'intervention de l'Inspection générale des carrières sur Vanves

Monsieur DAOUDI.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, pour rappel, l'Inspection générale des finances (IGC) est le service de prévention des risques de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières. Ce service est rattaché à la Ville de Paris et il intervient également sur les départements de la petite couronne.

Jusqu'à ce jour, le Département des Hauts-de-Seine assumait la charge financière des actions de l'IGC en vertu d'une convention conclue en 1969. Or, le Département des Hauts-de-Seine a décidé de ne plus assurer cette prise en charge. Aussi, l'IGC poursuivra ses actions sur Vanves dès lors que la commune assurera le financement de sa contribution à ses charges générales de fonctionnement.

Les missions de l'IGC comprennent notamment la cartographie des carrières ainsi que l'inspection régulière de celles qui sont accessibles sous le domaine public de la commune, la fourniture de renseignements au public sur des parcelles spécifiques, l'expertise de première urgence en cas de mouvement, ainsi que l'étude des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme dans les périmètres de risques identifiés.

Au regard des compétences spécifiques mobilisées pour assurer ces missions, il convient de signer une convention avec la Ville de Paris qui définit notamment le niveau de contribution financière attendu de Vanves. À titre d'indication, en 2024, le montant de cette participation aurait été de 4 600 euros environ.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :
- d'approuver tel qu'annexé le projet de convention à conclure avec la Ville de Paris pour définir les modalités d'intervention de l'IGC sur Vanves ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur DAOUDI. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Monsieur LE GOFF.- Nous allons intervenir à deux voix avec ma collègue Sabine ÉDOU sur l'essentiel de la délibération.

Je voulais savoir ce qui avait motivé le Département à ne plus financer l'IGC.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Cela a été dit dans la délibération.

Monsieur LE GOFF.- Il est dit que le Département a décidé, mais qu'est-ce qui a motivé cette décision ?

Monsieur GAUDUCHEAU.- Parce qu'il considère que ce n'est pas de sa compétence. Sandrine.

Madame BOURG.- Monsieur le Maire a bien répondu.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, c'est un bon point.

Madame BOURG.- Comme les communes, les Départements ont des difficultés pour boucler leur budget et le président du Département des Hauts-de-Seine, étant donné la baisse des recettes notamment liée aux droits de mutation – nous perdons des millions au niveau départemental – a demandé aux services et aux élus d'identifier les dépenses qui ne relevaient pas des compétences départementales, et de voir ce que nous devions continuer de financer et ce qu'il fallait arrêter de financer. Cela a été identifié comme une dépense qui ne relevait pas des compétences du Département et qui n'était pas prioritaire, et parce que le montant est absorbable par la Ville. Il a été décidé – cela a été vu avec Monsieur le Maire – d'arrêter de financer cette activité-là.

Madame ÉDOU.- J'espère que la Ville de Paris assumera l'intégralité de la mission donnée à l'IGC, mais Vanves est tout de même sur un gruyère de carrières. Nous savons qu'il y a des affaissements dans certaines rues de la ville. J'aimerais avoir la garantie que la mission qui était donnée jusqu'à maintenant sera suivie exactement de la même façon, quel que soit le mode de financement. Je suis plus inquiète sur les modalités d'exécution des contrôles sous couvert d'un financement et je veux avoir la garantie que la continuité du service sera assurée comme il faut. Madame BOURG, vous dites que le Département perd de l'argent, mais nous ne sommes pas non plus archiconvaincus de l'ultrasanté financière de la mairie de Paris.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Les missions sont indiquées. Nous serons vigilants à ce que les missions qui sont censées être portées par l'Inspection soient bien effectuées en bonne et due forme. C'est indiqué dans le titre 1 *« dispositions générales : établissement, tenue à jour et publication des cartes »*. Je ne vous donne pas le détail, vous l'aviez joint dans votre dossier.

Pascal, veux-tu ajouter quelque chose ?

Monsieur VERTANESSIAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, rien ne change. C'est simplement le financeur qui change. C'est une convention qui datait de 1969 et la Seine-Saint-Denis a déjà cédé cette compétence aux communes. Vous l'avez dit, c'est vital pour Vanves au vu de la structure du sous-sol et cela l'est encore plus, puisque dans le cadre du PLUi, il est inscrit que pour tous les projets il faut impérativement consulter le service des carrières. Donc, rien ne change dans l'organisation. Il est vrai que Paris paie pour 50 %, c'est pour cela que chacun des trois départements de la petite couronne prend 16,5 % auxquels il faut appliquer 1,8 % de frais. Donc, rien ne change.

La seule remarque, je crois que c'est Monsieur TOULOUSE qui a dû la faire en commission même si j'étais absent, est sur la garantie que nous avons, puisque c'est un pourcentage des frais. Nous avons fait une petite étude sur 20 ans. Nous sommes remontés jusqu'en 1996 pour regarder, étant donné les frais de gestion de l'Inspection des carrières, combien cela nous aurait coûté si nous avions payé. Le plus cher, c'est 2010, avec 5 458 euros. 4 600 euros l'année dernière, et l'année 2022 a été la moins coûteuse avec 3 900 euros. Sur 20 ans, c'est totalement lissé et le risque n'est pas important par rapport à ce que nous apporte ce service. Il est donc important d'y aller.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée. Je vous en remercie.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

6. **Avis sur la phase 3 du projet de modernisation du parc des expositions de la Porte de Versailles porté par la société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES et sur l'étude d'impact jointe à la demande de permis de construire déposée sur Issy-les-Moulineaux, Paris et Vanves par ladite société pour cette phase 3**

Monsieur GAUDUCHEAU.- Monsieur VERTANESSIAN.

Monsieur VERTANESSIAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il nous est proposé de donner un avis sur la phase 3 du projet de modernisation du Parc des expositions de la Porte de Versailles, porté par la Société VIPARIS et sur l'étude d'impact qui lui est jointe.

Ce projet, déposé sur Issy-les-Moulineaux, Vanves et Paris simultanément, s'inscrit dans la dernière étape d'un ambitieux programme de modernisation en trois phases, dont la première phase a été achevée dès l'été 2017 en permettant la restructuration du pavillon 7 du parvis de l'entrée principale de l'allée centrale, ainsi que la rénovation de la façade du pavillon 1.

La phase 2, encore en cours, a conduit à la construction de deux hôtels, l'hôtel Eklo déjà opérationnel sur notre commune et le futur motel One sur celle d'Issy-les-Moulineaux, ainsi que la réalisation du pavillon 6.

La phase 3, dont le calendrier a été revu suite à la crise sanitaire, a commencé avec la réalisation d'aménagements extérieurs sur Vanves livrés en 2024, en particulier l'aménagement d'un jardin ouvert au public à l'angle des rues du Moulin et de Marcel Yol. Le permis de construire qui est aujourd'hui à l'instruction porte sur la démolition totale des pavillons 2 et 3 existants, la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir les futurs pavillons 2 et 3 et enfin le réaménagement des espaces extérieurs, notamment la restructuration des terrasses logistiques situées à l'ouest, des parvis de l'entrée au nord, ainsi que la liaison entre ces derniers et le parvis principal du parc, avec la création de deux nouveaux accès le long de l'avenue Ernest Renan et divers aménagements paysagers visant à agrandir, renouveler et revaloriser les espaces le long de la rue du 4 septembre et autour des portes H et J.

Ce projet a été présenté en comité de riverains en 2024, puis à nouveau lors de la réunion du 10 février dernier, ce qui a permis d'enrichir le dialogue avec les habitants et les riverains. Le projet étant soumis à l'évaluation environnementale, une étude d'impact a été annexée à la demande de permis de construire, dont les principaux enjeux identifiés sont la géologie avec la présence d'anciennes carrières. Cela a nécessité la consultation de l'Inspection générale des carrières qui a émis des prescriptions précises concernant les fondations des futures constructions, le paysage avec l'architecte des Bâtiments de France consulté pour la protection des abords du lycée Michelet et qui a donné son accord, la mobilité et la circulation. Malgré les périodes de montage et de démontage lors d'événements, l'étude précise que le projet n'entraînera pas d'augmentation significative des flux routiers. En outre, l'augmentation des surfaces logistiques à l'intérieur du parc permettra de limiter le stationnement chaotique des véhicules poids lourds sur les voies publiques. Enfin, le cadre de vie, les enjeux liés à la qualité de l'air et au niveau sonore ont été rigoureusement évalués.

La MGP a délivré un avis favorable en soulignant que le projet prend bien en compte les orientations du SCoT. De plus, la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France, après une analyse approfondie, a formulé plusieurs recommandations concrètes sur lesquelles la société VIPARIS travaille actuellement pour apporter les réponses nécessaires.

Il apparaît clairement que ce projet, compatible avec les orientations définies dans l'OAP sectorielle de notre PLUi qui couvre l'emprise du Parc des expositions sur Vanves et Issy-les-Moulineaux, s'inscrit dans une logique d'ouverture et de dynamisation du Parc des expositions sur Vanves. L'augmentation des surfaces logistiques et la végétalisation des toitures des nouveaux pavillons constituent des évolutions positives, complémentaires aux aménagements déjà réalisés.

En vue de l'organisation prochaine d'une enquête publique et de la mise à disposition de l'ensemble des avis d'instruction sur le site Internet de la commune, il apparaît légitime et en accord avec les avis des instances consultées que nous émettions un avis favorable sur le projet et sur l'étude d'impact jointe à la demande de permis de construire.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci. Monsieur LE GOFF.

Monsieur LE GOFF.- Pour notre Groupe, nous émettons un avis favorable sur cette délibération. Cependant, il faudrait que vous m'expliquiez, parce que je ne l'ai pas trouvé en regardant sur une carte,

où est l'angle de l'avenue de la Plaine et de la rue du 4 septembre, parce que jusqu'à preuve du contraire ces rues ne se rencontrent pas. Je me doute où sera le motel One, mais ce n'est *a priori* pas au croisement de ces deux rues, parce que la rue du 4 septembre ne croise jamais l'avenue de la Plaine.

Monsieur VERTANESSIAN.- À l'angle de l'avenue Ernest Renan et de la rue du 4 septembre.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Monsieur SONTAG.

Monsieur SONTAG.- Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur ce point en commission, mais il nous semble important que le Conseil soit informé de grosses lacunes dans ce projet, entre autres dans l'étude d'impact.

Sur la méthode générale en premier lieu, les objectifs du gestionnaire en termes de fréquentation restent peu transparents. La seule indication qu'il y a concerne les émissions de gaz à effet de serre et elle semble montrer que le nombre de visiteurs va rester constant au cours du temps. Cela nous interroge sur l'intérêt de faire autant de travaux sans augmentation du nombre de visiteurs. Nous verrons qu'après, cela a justement un impact sur l'étude d'impact.

Le premier constat est celui que le Parc des expositions qui va rester un espace fermé aux villes qui l'entourent, l'ouverture qui est affichée sur un restaurant qui restera ouvert rue Ernest Renan est bien peu par rapport à ce que l'on aurait pu faire. Nous avons un îlot énorme et qui est compliqué à traverser. Il aurait été possible d'ouvrir cet îlot aux piétons et aux vélos en séparant les flux logistiques des autres flux, comme cela se fait sur beaucoup d'autres projets où les îlots sont ouverts au public, par exemple, pour permettre aux Vanvéens d'aller de façon agréable de Vanves à la Porte de Versailles à vélo ou à pied.

Il sera également impossible pour les visiteurs de garer leur vélo sur le site alors qu'il y a plusieurs centaines de places pour les voitures et 300 places pour les motos. Les vélos des visiteurs devront donc être garés dehors. Les salariés du Parc n'auront accès qu'à un minuscule local à vélos alors même qu'à Paris le nombre de déplacements à vélo est aujourd'hui nettement supérieur à celui des voitures.

Ces deux manques, bien que dûment signalés par l'Autorité environnementale en réponse à l'étude d'impact comme non conformes au Code de l'urbanisme, sont confirmés par le Parc. Nous ne pouvons pas en être sûrs, mais il y aura probablement des recours de la part des associations de cyclistes par rapport à cela, parce qu'allant à l'encontre du Code de l'urbanisme.

Les hypothèses du nombre constant de visiteurs, comme je vous disais, permettent au Parc de s'affranchir d'un certain nombre de réflexions. Par exemple, du besoin en termes de capacité de places de parking dans les rues des communes adjacentes comme des réflexions par rapport aux transports en commun.

Cela interroge également sur l'eau et l'énergie. En s'affranchissant sur les besoins en termes de capacités, il n'y a pas de réflexion par rapport à l'impact sur l'eau et l'énergie. En ce qui concerne l'énergie, les pompes à chaleur prévues vont consommer de très grandes quantités d'électricité. Le site va être agrandi, il va y avoir beaucoup de chauffe, entre autres l'été, et cela va donc entraîner beaucoup de consommation énergétique, principalement de l'électricité.

Malgré les grandes surfaces de toit, il n'y a pas eu de réflexion sur la pose de photovoltaïque, sachant qu'il est tout à fait possible de poser du photovoltaïque sur des toitures végétalisées.

Pourtant évoquée par l'Autorité environnementale, cette pose de panneaux photovoltaïques a été balayée d'un revers de la main, notamment en évoquant l'ombre portée par la Tour Triangle. Comme vous avez pu le remarquer, la Tour Triangle se trouve au nord-ouest de ce bâtiment et elle n'a donc pas d'ombre portée, ou minime. Il s'agit donc d'un argument assez étonnant.

Nous notons également que les pompes à chaleur vont fonctionner principalement l'été et qu'elles sont extrêmement sonores. Cette question n'est pas du tout évoquée dans l'impact acoustique dans l'étude d'impact.

Nous savons qu'il va y avoir un dérèglement climatique, une augmentation de la chaleur l'été. Or, ces pompes à chaleur vont augmenter ce réchauffement au niveau des villes. Ces effets n'ont pas été mesurés dans l'étude d'impact.

En ce qui concerne l'arrosage des toitures végétalisées dont les surfaces seront importantes, il est prévu d'utiliser de l'eau potable. Or, vu la grandeur des surfaces, il serait possible de récupérer l'eau de pluie, de la stocker et de la réutiliser.

Ce qui nous étonne, c'est que malgré ces aberrations, la Ville de Vanves propose un avis favorable sans réserve.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci. Veux-tu répondre, Pascal ?

Monsieur VERTANESSIAN.- Nous n'avons pas vocation à nous substituer à la MRAe. Si cette dernière ne stigmatise pas un problème, nous avons beau regarder…

Vous parlez des panneaux photovoltaïques, je suis désolé, il y a une convention entre la Ville et la société VIPARIS. Je n'ai plus le chiffre en tête, mais je crois que ce sont 3 900 mètres carrés et ils doivent être à 3 600 mètres carrés. Les 300 mètres carrés, ils vont les trouver. De toute façon, ils ont encore 25 ans pour le faire.

Pourquoi n'ont-ils pas été posés sur les halls 2 et 3, tout simplement parce qu'il s'agira de halls d'exposition, ce qui nous intéresse, car cela fait venir des personnes sur la commune, ainsi que des étrangers. C'est pour cela qu'il n'y a pas forcément besoin de parking. L'idée est d'en faire un pôle international. Ces deux halls n'ont pas de pylône à l'intérieur, donc la surface de toiture ne permet pas de prendre le poids que représentent ces panneaux-là. Vous n'êtes pas d'accord, mais je ne fais que retranscrire ce que vous auriez dû trouver dans le document puisque c'est écrit de cette manière.

Sur la partie vélos, la MRAe ne s'est positionnée que sur le problème du personnel. Donc, une réponse sera apportée sur cette partie. Pour le reste, il n'y a pas de circulation à l'intérieur. Je suis désolé, je n'étais pas à l'inauguration du square Charles de Gaulle, mais le principal reproche que l'on nous fait est que les vélos traversent sans se soucier des enfants et des personnes. Aujourd'hui, tous les espaces ouverts ne peuvent plus l'être parce que les vélos viennent percuter les enfants ou les piétons. Je peux donc comprendre qu'il n'y ait pas de traversée possible à vélo du Parc des expositions et de stationnements à l'intérieur.

D'autre part, vous parlez d'un espace fermé, vous avez mal regardé. Il y a tout de même deux portes sur Vanves, deux portes sur Issy-les-Moulineaux, plus la porte principale. Je trouve que cela fait pas mal d'accès qui permettront effectivement de circuler lorsque le Parc est ouvert. Il est possible de rentrer à Vanves. Il m'est arrivé plusieurs fois de rentrer à Vanves et de sortir à Paris. Ce n'est donc pas du tout un espace fermé, contrairement à ce que vous indiquez.

Les places de vélo, il n'y en a pas à l'intérieur, mais il y en a deux fois 250, et vous oubliez les 1 000 de la Tour Triangle qui vont arriver à l'issue. Vous savez qu'il y a 1 000 places de stationnement vélo au sous-sol de la Tour Triangle. Lorsque vous êtes garés à la Tour Triangle, vous n'êtes pas très loin du Parc des expositions.

J'ai fait le tour des éléments de réponse. Je crois qu'il ne faut pas négliger l'importance du Parc des expositions pour les communes qui l'entourent.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Absolument.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, je mets aux voix cet avis. Qui est contre cet avis ? 5. Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous remercie.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes « contre ».

SERVICES TECHNIQUES

7. Avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue avec la Société publique locale Seine Ouest Aménagement pour la réhabilitation des glacières-chapelle du parc Pic

Monsieur GAUDUCHEAU.- Monsieur VERTANESSIAN.

Monsieur VERTANESSIAN.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en décembre 2021, par délibération, nous avions approuvé une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la SPL Seine Ouest Aménagement pour la réhabilitation des Glacières du parc Pic à Vanves. Les travaux ont d'ailleurs débuté.

Conformément aux termes de la convention, il convient d'ajuster les dispositions financières de l'opération suite à la notification des marchés de travaux, la fin du chantier étant prévue fin juillet 2025. Le coût de l'opération, hors honoraires de la SPL, avait été provisoirement évalué à 880 220 euros HT valeur 2021. Au jour du présent avenant, le montant de l'opération toutes phases confondues s'établit à 1 061 514,78 euros HT, soit un différentiel de 173 294,78 euros, ce qui représente une augmentation globale de 19,51 %. Au regard de cette évolution, le forfait de rémunération de la SPL valeur janvier 2025 s'établit désormais à 63 537,50 euros HT.

Aussi, il vous est proposé, mes chers collègues, d'approuver cet avenant.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- *No comment* ?

Qui est contre ? 1. Qui s'abstient ? 4. C'est adopté.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 1 vote « contre » et 4 « abstention ».

AFFAIRES GÉNÉRALES

8. Rapport d'activité 2023 de la Métropole du Grand Paris

Monsieur GAUDUCHEAU.- Je donne la parole à Xavière MARTIN, notre digne représentante de Vanves au sein de la MGP.

Madame MARTIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous est présenté le rapport d'activité qui met en avant les actions majeures menées en 2023.

La Métropole du Grand Paris a été mobilisée autour des axes phares que sont le rééquilibrage territorial, l'attractivité touristique, le rayonnement économique et culturel, ainsi que l'amélioration du cadre de vie des 7,2 millions d'habitants sur 131 communes.

Le Schéma de cohérence territoriale, cité par Pascal VERTANESSIAN dans la délibération précédente, a été adopté le 13 juillet 2023. Le programme Centre-ville vivant continue de permettre de revitaliser certains quartiers de nos villes et la Foncière métropolitaine centre-ville vivant a été créée.

La Métropole continue de financer des projets au titre du Fonds d'investissement métropolitain et du Fonds métropolitain d'innovation numérique. Le Fonds des équipements structurants a permis de soutenir plusieurs projets comme la requalification de la Porte de la Chapelle. En mai 2023, a été créée l'association Grand Paris climat pour massifier la rénovation énergétique.

2023 marque également la création du Fonds biodiversité mobilisé pour subventionner la désimperméabilisation et renaturer les espaces, la résorption de coupures écologiques ainsi que la plantation d'arbres.

Il y a également eu la création du Fonds énergie pour financer des projets de production d'énergie renouvelable ou de récupération locale des réseaux de chaleur, la rénovation énergétique de bâtiments publics et des expérimentations en matière de transition énergétique.

La Métropole est aussi un lieu d'attractivité touristique et culturelle. Afin d'élargir à l'échelle métropolitaine le périmètre de la destination touristique Paris, ont été votées quatre orientations en matière de tourisme :

- activer une dynamique collective :
- mettre en valeur les activités fluvestres ;
- favoriser la découverte locale du patrimoine et des savoir-faire locaux ;
- mettre en œuvre une stratégie d'hébergement touristique.

Enfin, 2023 a été une année de transition vers les Jeux olympiques et paralympiques. Le bassin du centre aquatique olympique avait été mis en eau en fin d'année et la passerelle reliant le Stade de France au CAO avait été inaugurée en juin.

En 2023, le Fonds d'intervention métropolitain de soutien à l'artisanat, au commerce et aux services avait attribué à la Ville de Vanves 168 200 euros au titre d'animations commerciales, marketing, esthétique urbaine, les JOP et de l'acquisition foncière.

La commission « projets, moyens, services », réunie le 11 mars dernier, a pris acte de ce rapport et il est vous est proposé de prendre acte également.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci beaucoup, Madame MARTIN. Madame PILLAS.

Madame PILLAS.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie pour la présentation de ce rapport. Nous sommes néanmoins étonnés de ne voir apparaître Vanves dans aucun des projets subventionnés par le Grand Paris, à part la partie pour les commerces.

Dans le rapport d'activité, les projets subventionnés et mis en œuvre dans les communes alentour sont multiples et variés, telles que la végétalisation des lieux, la rénovation thermique, l'aide à la mise en place d'un tiers-lieu. Quelles sont les explications quant à l'absence de Vanves dans cette dynamique en 2023 ?

Nous souhaiterions voir s'exprimer plus d'ambition pour les chantiers en lien avec une ville durable. Pour rappel, les associations de Vanves l'ont déjà prouvé, elles seraient certainement présentes pour porter une part de ces projets en étant intégrées en amont des réflexions.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Allez-y, Monsieur LE GOFF.

Monsieur LE GOFF.- Merci aussi pour ce rapport d'activité et la transparence sur les différents projets métropolitains. Je m'étonne toujours que cela arrive très en décalé, parce que nous sommes sur le rapport 2023 alors que nous sommes bientôt en avril 2025. Je trouve qu'il y a trop de décalage. En général, le rapport d'activité arrive au cours de l'année 2024, dans les six premiers mois. Il faudrait voir avec les services de la Métropole si on ne peut pas nous le présenter plus tôt, parce que là, il est vraiment très en décalé. Il me semble de toute façon que pour ce qui est de Vanves et du projet Réinventons la Métropole il y a le gros projet de requalification de la Porte Brancion.

Pour la petite anecdote, nous avons une conseillère métropolitaine, mais il me semble – je l'avais d'ailleurs signalé en commission, que Madame MARTIN est identifiée comme étant l'Adjointe de la Maire du XIV^{e} arrondissement.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Ou elle l'est, mais elle ne nous a pas prévenus.

Monsieur LE GOFF.- Nous n'avons pas d'élu dans le trombinoscope des élus.

Madame MARTIN.- Je vous remercie, Monsieur LE GOFF, d'avoir vu ma photo. Nous avons signalé à la Métropole du Grand Paris le petit problème de m'avoir attribuée chez nos voisins.

Pour répondre à Madame PILLAS, la Métropole est à nos côtés. La seule chose, c'est qu'il n'y a pas eu de demande faite en 2023. Il y a un certain nombre d'opérations où la Métropole nous accompagne depuis le début du mandat et des opérations qui touchent au développement durable, puisque la Métropole, au contraire, accompagne nos rénovations énergétiques et donne justement des financements pour que nous allions dans un sens d'isolation et d'amélioration. Pascal pourra compléter.

Nous avons un certain nombre d'opérations. La Métropole a participé – je vais prendre mon domaine – à l'accueil de loisirs Larmeroux pour une somme conséquente. Elle participe à la rénovation de l'école du Parc pour une importante somme également. Elle a participé à la rénovation de la médiathèque et elle est également parvenue à participer à la rénovation du cimetière. Il y a énormément d'opérations en cinq ans où la Métropole nous a accompagnés et nous a donnés de belles subventions. La mécanique de ce rapport est la suivante : si vous regardez bien les tableaux et que vous cherchez Vanves, au titre des fonds d'investissement vous n'avez que la partie économique qui a perçu des fonds, parce qu'il y a des reports, des opérations qui sont en cours, ou des choses qui ont été demandées avant et les fonds sont parvenus avant, ou des choses qui ont été demandées et les fonds arrivent en 2024.

Monsieur GAUDUCHEAU.- C'est un peu le hasard des circonstances.

Madame MARTIN.- Dans le rapport de 2024, nous verrons plus de choses apparaître.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Nous faisons en tout cas partie des collectivités qui sont très attentives aux possibilités de financement de nos projets. La Métropole a souvent été sollicitée et elle a toujours été au rendez-vous.

Monsieur VERTANESSIAN.- Je voulais compléter la réponse de ma collègue Xavière MARTIN. Parfois, sur un projet donné – Monsieur le Maire a dit que nous avions plusieurs partenaires –, il peut y avoir deux partenaires qui subventionnent, mais ils sont parfois exclusifs. Il y a des cas où nous avons préféré prendre le Département plutôt que la Métropole, parce que pour telle ou telle raison cela nous arrangeait. La plupart du temps, c'est le montant que nous prenons en compte. Voilà une des raisons pour lesquelles en 2023 nous n'apparaissons pas sur les investissements dont vous parlez, mais il y en a eu. Nous avons en particulier lancé l'école cette année-là.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci. Monsieur TOULOUSE.

Monsieur TOULOUSE.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement faire une petite requête auprès de Madame MARTIN puisqu'elle représente la commune. Jusqu'en novembre de l'année dernière, il y avait une aide de 10 000 euros aux copropriétés pour réaliser les études de maîtrise d'œuvre de réhabilitation thermique.

Cette aide a été supprimée par la Métropole, ce qui est très problématique parce qu'il s'agit d'une aide importante pour les études qui sont assez chères et les copropriétaires ont des difficultés à accepter de payer pour des études alors qu'il n'y a rien au bout. Cette aide était vraiment très bienvenue. Elle a disparu et cela place les copropriétés dans des situations assez difficiles. Je voudrais que nos représentants plaident pour son rétablissement au plus tôt, de façon à soulager et à faire avancer les projets de réhabilitation thermique.

Merci.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Nous regarderons. Je ne sais pas si c'est une mise en conformité par rapport à la loi, afin qu'il n'y ait pas de superposition par rapport aux autres financeurs comme la Région. Il faut vérifier quelles sont exactement les raisons. Je n'ai pas été alerté sur le sujet, mais nous allons regarder.

Monsieur TOULOUSE.- Je suis preneur des explications si vous en avez.

Monsieur GAUDUCHEAU.- D'accord.

Nous prenons acte de la présentation du rapport.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport .

9. Modification de la composition des commissions municipales permanentes suite aux démissions de Madame PESCRIMINOZ et de Monsieur MÉCHINAUD

Monsieur GAUDUCHEAU.- Madame ROULLEAUX nous fait l'honneur de présenter cette délibération.

Madame ROULLEAUX.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit de la modification de la composition des commissions municipales permanentes suite aux démissions de Madame PESCREMINOZ et de Monsieur MÉCHINAUD.

Deux nouveaux conseillers ont été convoqués afin de combler les effectifs de l'assemblée. Il convient donc maintenant de procéder au remplacement des conseillers démissionnaires au sein de la commission « projets, moyens, services » de la Ville dont ils étaient membres.

En outre, le Groupe Vanves demain sollicite la modification de la composition de la commission « qualité de vie, développement local et patrimoine » en remplacement de Monsieur TOULOUSE.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider des remplacements suivants :
- Madame PESCREMINOZ est remplacée par Monsieur TOULOUSE au sein de la commission « projets, moyens et services » ;
- Monsieur MÉCHINAUD est remplacé par Monsieur SONTAG au sein de cette même commission ;
- Monsieur TOULOUSE est remplacé par Madame PILLAS au sein de la commission qualité de vie, développement local et patrimoine ».

Le document complet de votre délibération présente les nouvelles compositions complètes des trois commissions.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Madame ROULLEAUX. Monsieur TOULOUSE.

Monsieur TOULOUSE.- Je tiens à vous remercier d'avoir accédé à notre demande de répartition qui permettra que les deux nouveaux ne se retrouvent pas bizutés dans une nouvelle commission.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Je pense qu'ils savent se défendre tout seuls.

Il faut voter. Qui est contre cette nouvelle répartition ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Commission de délégation de service public – remplacement partiel

Monsieur GAUDUCHEAU.- Nous sommes dans la foulée de la délibération précédente. Elle est présentée par Abdelfattah LAKHLIFI.

Monsieur LAKHLIFI.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'un remplacement partiel au sein de la commission de délégation de service public.

Le Conseil Municipal avait élu cinq membres titulaires et cinq membres suppléants à la commission de délégation du service public (CDSP) lors de la délibération n° 32-2020 du 10 juillet 2020. La démission récente de Madame Alexia PESCREMINOZ, conseillère municipale et membre suppléante, reçue le 12 février 2025, entraîne la vacance de son poste. Il est donc nécessaire de la remplacer tout en respectant le principe de représentation proportionnelle et l'expression pluraliste des élus.

Ce processus est notamment fondé sur le Code général des collectivités territoriales et l'avis unanime de la commission « projets, moyens et services » lors de sa réunion du 11 mars dernier.

Il vous est donc proposé, mes chers collègues :

- de procéder à la désignation de Madame Florence PILLAS en tant que membre suppléant de la CDSP en lieu et place de Madame Alexia PESCREMINOZ ;
- de constater que la commission intègre bien ce changement dans sa nouvelle configuration.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Fattah.

Pas d'objection. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

CITOYENNETÉ

11. Adhésion des communes de Quincy-sous-Sénart (91), de Coignières (78) et de Livry-Gargan (93) aux compétences du SIFUREP « Service extérieur des pompes funèbres » et « Crématoriums et sites cinéraires » et de la commune de Viry-Châtillon (91) à la compétence du SIFUREP « Service extérieur des pompes funèbres »

Monsieur GAUDUCHEAU.- Xavier LEMAIRE présente.

Monsieur LEMAIRE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la Ville est adhérente au Syndicat intercommunal de la région parisienne sous l'appellation SIFUREP.

À chaque Conseil Municipal, la Ville délibère les adhésions des communes qui présentent leur candidature au SIFUREP. Ainsi, les communes de Quincy-sous-Sénart, Coignières et de Livry-Gargan ont demandé leur adhésion aux compétences du service extérieur des pompes funèbres et de création sur sites cinéraires. La Ville de Viry-Châtillon a demandé son adhésion aux compétences du service extérieur pompes funèbres par délibérations respectives.

Nous vous présentons cette délibération, car nous n'avons pas pu le faire lors du dernier conseil municipal, sachant que nous n'avions pas eu de retour de la circulaire signée de la préfecture via le SIFUREP.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à l'adhésion de ces communes.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité

ÉDUCATION

12. Modification du règlement intérieur des temps de l'enfant (restauration scolaire et accueils de loisirs maternels et élémentaires)

Monsieur GAUDUCHEAU.- Madame MARTIN.

Madame MARTIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il convient à nouveau de faire évoluer notre règlement intérieur des temps de l'enfant qui régit les conditions d'admission, l'organisation et le fonctionnement des différents temps cités par Monsieur le Maire.

Les principales modifications apportées cette année concernent les délais de réservation pour les petites vacances que nous alignons sur le délai de réservation pour les grandes vacances, c'est-à-dire au plus tard un mois avant le début de la période de vacances souhaitée en réservation.

Nous avons également une modification de l'horaire pour récupérer les enfants le soir à l'accueil de loisirs les lundis, mardis et jeudis. Quand vous venez chercher votre enfant, c'est-à-dire quand vous voulez entre 17 et 19 heures, en école élémentaire vous ne pouvez plus accéder entre 18 et 18 heures 10 afin qu'il n'y ait pas de croisement entre les élèves qui quittent l'accompagnement scolaire avec les enseignants ou les accompagnants scolaires. Sur certains sites il n'y a qu'une seule porte et il était compliqué d'avoir des parents qui rentrent chercher les enfants et des parents qui attendent dehors qu'on leur rende leur enfant qui était à l'accompagnement scolaire. Pendant dix minutes, les parents ne récupèreront pas leur enfant qui serait en accueil de loisirs et non en accompagnement scolaire.

Concernant la justification de l'absence d'un enfant le mercredi ou les vacances scolaires, à la suite de discussions avec les représentants de parents d'élèves en novembre et en janvier dernier, nous mettons en place une attestation sur l'honneur pour justifier l'absence pour maladie, donc sans aller voir le médecin. La famille n'aura pas à payer la pénalité qui est actuellement de 5 euros si l'enfant n'est pas là. Le parent devrait prévenir avant 9 heures et il aura deux jours pour présenter cette attestation sur l'honneur qu'il trouvera sur son espace citoyen ou au service éducation. Ils auront toujours la journée et le repas, mais plus la fameuse pénalité, ce qui était la demande des fédérations de parents d'élèves.

Nous créons un article 21 qui permet d'adapter notre règlement en cas de mesure de sécurité ou de situation particulière.

Ce règlement a été présenté à la commission « éducation, famille et vie locale » le 11 mars dernier et l'avis a été unanime.

Je vous propose :
- d'abroger la délibération 51 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 qui approuvait le règlement intérieur des temps de l'enfant ;
- d'approuver le règlement intérieur qui vous est présenté et qui sera applicable à compter du 14 avril 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à cette délibération.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci beaucoup, Madame MARTIN.

Y a-t-il des commentaires sur cette délibération ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Madame MARTIN a été convaincante.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité

13. Avenant n° 5 au contrat de concession de service public relatif à la restauration collective conclu avec la société SODEXO

Monsieur GAUDUCHEAU.- Madame MARTIN.

Madame MARTIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je viens à nouveau vous présenter un avenant que nous allons passer avec la société SODEXO qui est en charge de la restauration scolaire sur la Ville de Vanves, qui fournit l'ensemble des restaurants, mais qui a également en gestion un certain nombre de restaurants scolaires.

Vous avez un avenant qui vient ajouter l'école Lemel, qui est une petite école de quatre classes. Nous avons eu un départ à la retraite de la responsable du satellite et nous avons eu sur une autre structure un agent qui n'a pas renouvelé son contrat, qui était aussi responsable de satellite. Devant les difficultés de recrutement, nous demandons à notre prestataire, par cet avenant, de prendre en charge à compter des vacances de printemps, le lundi 28 avril, ce satellite. Nous avions une agente, l'adjointe du satellite, qui allait travailler sur la maternelle Gambetta où l'agent contractuel n'a pas renouvelé son contrat. Cela va permettre de soulager dans une autre école la préparation et le service des repas.

Cet avenant a été présenté à la commission de délégation des services publics réunie le 5 mars, qui a émis un avis favorable, et à la commission « éducation, famille et vie locale » du 11 mars où il y a eu dix voix favorables et une abstention.

Il vous est donc proposé :
- d'approuver l'avenant n° 5 au contrat de concession de service public relatif à la restauration collective avec SODEXO pour déléguer la gestion de Lemel maternelle et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- de dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Madame MARTIN. Aurélie ZALUSKI.

Madame ZALUSKI.- Nous comprenons bien que c'est le modèle de la Ville et nous avons eu les débats en commission, mais nous avons aujourd'hui envie de vous faire part d'un point de vue sur SODEXO.

D'une manière générale – compte tenu des augmentations significatives du budget en lien avec les prestations de SODEXO, même si ce n'est pas exactement l'objet de cette délibération, mais c'est dans l'idée de confier davantage de missions à l'entreprise, et malgré les efforts indéniables de la Ville pour contenir ces dépenses –, nous nous questionnons de nouveau sur ce modèle externalisé qui est onéreux et peu attractif pour les salariés. C'était pour les agents, vous nous en avez parlé, mais les recrutements ne sont pas si faciles que cela, y compris pour les grandes entreprises dans l'agroalimentaire.

Nous mettons donc les pieds dans le plat ce soir, qui est le nom d'un collectif qui propose d'autres modèles de cantine, et appelons de nos vœux à ce que d'autres projets poussent à Vanves en matière de cantine.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci. Il n'y a pas de commentaire à faire. C'est notre vision des choses tout à fait légitime.

Madame MARTIN.- Puisque Madame ZALUSKI parle de modèle onéreux, la Ville va gagner 18 000 euros en ne prenant plus à sa charge les salaires des deux agents. Pour la commune et le budget qui est contraint, nous faisons une petite économie au niveau RH et cela ne vient pas alourdir le portage à domicile. Cela reste vraiment sur les repas et les goûters des enfants des écoles et des adultes qui sont dans les écoles. Nous ne répercutons pas d'augmentation du repas auprès des familles par rapport à cette prise en charge de Lemel.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre ? 5 Qui s'abstient ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 5 votes « contre ».

AFFAIRES CULTURELLES/ÉVÉNEMENTIEL/VIE ASSOCIATIVE

14. Attribution de subventions municipales de fonctionnement aux associations

Monsieur GAUDUCHEAU.- Erwan MARTIN présente la délibération.

Monsieur MARTIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme chaque année, le Conseil Municipal apporte un soutien important aux modèles économiques de nos associations vanvéennes.

Fruit de plusieurs semaines de travail collaboratif, l'attribution des subventions aux associations vient accélérer le déploiement des activités proposées sur la commune et de l'ensemble des temps forts associatifs organisés tout au long de l'année.

Cette année encore, nous tenons à saluer très sincèrement l'ensemble des associations et des bénévoles mobilisés sur notre commune pour leur dévouement, leur engagement et leur contribution à la vie de la cité.

Une fois n'est pas coutume, les associations ont déposé des dossiers de qualité et pour la première fois de façon dématérialisée.

L'attribution des subventions municipales annuelles de fonctionnement aux associations intervenant sur la commune témoigne de la confiance mutuelle élaborée conjointement et de la volonté commune d'offrir aux Vanvéens la capacité de s'engager et de bénéficier d'activités diversifiées dans tous les domaines : solidarité, transition écologique, mémoire et citoyenneté, sports, loisirs et culture.

En complément des subventions municipales, il convient de rappeler que des moyens importants sont consacrés à notre vie associative, notamment par la mise à disposition d'équipements, de salles communales, de soutien aux projets et aux événements, ainsi qu'à la communication. Cette offre de service de qualité est obtenue grâce à la mobilisation des équipes municipales d'As'So Vanves, d'ACEVA et des autres services associés, engagés au quotidien auprès des associations et que je tiens à remercier très sincèrement.

Cette délibération est également l'occasion de rappeler la mise en œuvre de notre projet de développement en faveur de la vie associative locale engagé voilà un an et qui se matérialise progressivement, à l'instar de la plateforme Assolib qui a été mise en place en début d'année.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations pour un volume de 956 546 euros.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Monsieur MARTIN. Monsieur LEJEUNE.

Monsieur LEJEUNE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai des difficultés à comprendre la clé de lecture pour savoir comment elles sont attribuées. Pour le club d'échecs de Vanves, qui a 51 membres, nous avons 400 euros. Le club de billard a 38 membres et 600 euros. Liaisons urbaines ne demande pas d'argent et n'en a pas, ce qui est assez logique. La LICRA ne demande pas d'argent, mais perçoit 200 euros. Je ne comprends pas la clé de lecture, comment c'est attribué. Je sais qu'il y a une part d'ancienneté, mais nous ne voyons par exemple pas d'évolution sur plusieurs années au niveau du billard.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Erwan.

Monsieur MARTIN.- Pour la LICRA, c'est une erreur, une demande a bien été faite. Pour les autres, cela dépend de la demande. Si une association demande 400 euros, mais que la seconde demande 600 euros, on ne va pas donner 600 euros à la première alors qu'elle ne demande que 400 euros. Ce n'est pas forcément par rapport à un plafond, c'est aussi par rapport à la demande qui est faite par les associations pour attribuer une subvention. Après, si je prends toutes les associations liées à la mémoire, il y a un équilibre entre elles.

Notre travail est de la dentelle, ce n'est pas fait de façon très bureaucratique avec une vision très administrative de l'appréciation des demandes de subventions. C'est conduit à la fois sur la base des demandes et des montants demandés. C'est fait sur la base du nombre d'adhérents, des projets qui nous sont proposés, du rayonnement de l'association sur la commune et sur la capacité à avoir de l'impact dans la vie de la cité. Tout cela mis bout à bout, nous sentons bien que c'est une addition de subtilités. Il peut y avoir quelques différences entre les associations, mais le nombre d'adhérents n'est pas l'élément fondamental qui va définir le montant de la subvention. Cela intègre toutes les données qui vont avec et autour, notamment sur l'utilisation des moyens municipaux, des salles, de la participation aux événements. C'est vraiment un certain nombre d'éléments qui viennent évaluer les choses.

Encore une fois, nous faisons en fonction de la demande et de nos capacités à répondre à la hausse, parfois à la baisse ou essentiellement pour une stabilité.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci. Monsieur LEJEUNE ?

Monsieur LEJEUNE.- Merci pour votre réponse qui était claire, mais je m'interroge par rapport aux associations, car il est difficile qu'elles trouvent cela juste. Je comprends tout le travail qu'il y a derrière pour répondre à un besoin, mais il serait bien d'avoir des critères clairs afin qu'il paraisse logique aux associations de se dire qu'elles ont eu telle subvention parce qu'elles offrent tels services en face.

Monsieur MARTIN.- Elles sont dans un format d'équité, car le dossier est le même pour toutes les demandes de subventions. Depuis 2020, je n'ai très sincèrement eu aucun commentaire d'une association sur le fait qu'elle ait été subventionnée plus qu'une autre. En tout cas, on ne me l'a pas fait remonter. Encore une fois, s'il y avait un sujet autour de cela, il n'y aurait aucun problème pour leur expliquer ce que je viens de vous expliquer. Globalement, c'est fait de façon très partagée puisque – je ne vais pas le préciser ici parce que cela va être trop long – le processus qui démarre en novembre jusqu'au versement de la subvention en avril est le fruit d'un travail largement partagé avec les adjoints liés au domaine d'activité, les services concernés et avec un certain nombre d'acteurs qui contribuent à l'évaluation de ces demandes de subvention.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Nous avons un gros progrès réalisé par rapport aux attributions de subventions qui faisaient souvent l'objet de débats, parce que ce n'était vraiment pas clair. Il y a eu un important travail réalisé par le service de la vie associative en son temps, qui a vraiment porté ses fruits, ce qui fait qu'aujourd'hui nous parvenons à une satisfaction assez générale sur ce sujet.

Monsieur LE GOFF.

Monsieur LE GOFF.- Merci à Erwan pour la clarté de ses explications. Même si nous voterons favorablement cette délibération, j'avais deux petits points.

On nous a toujours dit que l'on donnait au maximum le montant demandé et par deux fois dans le tableau des sommes sont supérieures à la demande. Il y a certainement une explication. C'est pour le stade de Vanves. Il était demandé 16 192 euros et on leur a donné 17 168 euros. Cela ne me pose pas de problème éthique particulier et cela na va pas remettre mon vote en cause, mais c'était pour avoir une explication. Et puis, il y a IRIS où la somme demandée est inférieure au montant accordé, de quelques centaines d'euros.

Également un cas très particulier, parce que cela ne passe pas dans notre commission finances, mais il y a certainement une explication, sans remettre en cause le travail expliqué par Erwan qui est laborieux pour les services, je me demandais pourquoi il y a une baisse sensible de l'association Musici artis Paris qui, les autres années avaient en moyenne entre 1 100 et 1 300 euros de subvention, qui a demandé

1 400 euros cette année et qui se retrouve à 500 euros. Qu'est-ce qui explique cette baisse de plus de 50 % de la subvention ?

Monsieur MARTIN.- Pour le stade de Vanves, vous savez que c'est une subvention, comme c'est indiqué à l'écran, en trois parties et qui est conventionnée. Sur la partie stade de Vanves/aide à l'administration générale à 17 000 euros, c'est l'équivalent de 50 % des dépenses liées à l'administration générale pris en charge par la Ville. Le chiffre a évolué, parce que c'est 50 % de ce que le stade de Vanves a dépensé cette année sur l'aide à l'administration générale. L'évolution est davantage liée au montant de la dépense sur 2024 versus le chiffre qui est indiqué dans le document que vous évoquez et qui est basé sur le chiffre 2023.

Concernant IRIS, l'évolution à la marge est liée à l'évolution du point d'indice puisque pour mémoire, deux agents municipaux sont partiellement affectés à IRIS. Il y a une incidence due à l'évolution du point d'indice au cours de l'année 2024.

Sur l'association Musici artis Paris, c'est lié à l'explication que j'ai donnée tout à l'heure : c'est une association qui a aujourd'hui un impact beaucoup plus faible qu'il y a quelques années. Nous considérons aujourd'hui qu'elle ne doit pas être accompagnée au même niveau qu'antérieurement. Nous avions déjà baissé la subvention l'année dernière, mais nous le faisons de façon encore plus forte en raison du manque d'impact sur la commune et d'un manque de rayonnement de l'activité de l'association sur la commune. C'est une question d'équilibre et d'équité par rapport aux autres associations qui s'engagent pour faire en sorte que l'activité soit la plus efficace ou efficiente possible versus d'autres, comme celle-ci qui ne correspond pas tout à fait à ce que nous attendons d'elles au regard du volume financier que nous pouvons leur apporter.

Monsieur TOULOUSE.- Nous ne voyons pas apparaître le Libre Vanvéen. N'ont-ils pas demandé de subvention ?

Madame MARTIN.- Toutes les associations qui n'ont pas demandé de subvention par rapport à l'année dernière ont été relancées à plusieurs reprises. C'est important, pour ne pas que l'on pense que nous évitons de relancer des associations pour faire des économies, ce qui n'est pas le cas.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Le Libre Vanvéen, c'est du recyclage de matériel informatique.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? 1 abstention. C'est adopté.

Vote : la délibération est adoptée à la majorité avec 1 abstention.

SPORTS

15. Versement de la subvention à l'association Vanves GPSO Basket pour la saison sportive 2025-2026

Monsieur GAUDUCHEAU.- Bernard ROCHE rapporte la délibération.

Monsieur ROCHE.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, par délibération en date du 25 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle convention annuelle de partenariat et d'objectifs entre la commune de Vanves et l'association Vanves GPSO Basket.

L'article 4.2 de la convention prévoit que la commune propose une subvention annuelle de fonctionnement d'aide aux activités calculée sur la base de 75 000 euros, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal.

L'article 4.2 de la même convention prévoit que chaque versement doit faire l'objet d'une délibération favorable du Conseil Municipal en tenant compte d'un rythme de versement prévu dans la convention et fixé de la manière suivante, soit 50 % de la base annuelle mentionnée à ce même article versés avant le 31 juillet de l'année durant laquelle la convention a été signée et 50 % de la base annuelle mentionnée versés avant le 28 février de l'année suivant la signature de la convention d'objectifs.

La présente délibération porte sur le premier versement à effectuer avant le 31 juillet pour la saison 2025-2026. Il vous est donc proposé ce soir de donner un avis favorable à l'attribution de la somme de 37 500 euros qui correspond à la moitié du montant de la subvention destinée à l'association Vanves GPSO Basket pour la saison 2025-2026.

Je vous remercie.

Madame ZALUSKI.- Chers collègues, cette subvention est notre marronnier, elle revient souvent. Nous la commentons rarement, mais je voudrais savoir si vous pouviez nous parler un peu des actions qui sont dans la convention. En échange de l'argent versé, un certain nombre de choses sont attendues de la part des basketteurs. Pouvez-vous nous en dire quelque chose ? Je vois *« mener des actions au sein de la ville favorisant l'intégration et la mixité de tous les publics »*, *« contribuer à faire connaître et à développer le sport adapté »*, etc. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de ces actions ?

Monsieur ROCHE.- Si je prends le point 2 sur les objets de la convention, à la page 1 : *« diffuser une image valorisante et positive de la commune à travers l'engagement de l'équipe première dans son championnat »*, je crois que lorsque l'on parle d'image valorisante on ne peut qu'apprécier la réalité des faits, puisque je me suis livré à un petit sondage sur le site du stade de Vanves basket et il faut savoir que notre club de basket est en National 2 depuis plus de 20 ans, voire trois saisons en National 1 avec le même entraîneur et la même structure de club. C'est une équipe qui joue dans un championnat qui lui correspond, à tel point que lorsque nous sommes montés, sportivement parlant, en National 1 il y a quelques années nous n'avons pas pu y rester pour une question de moyens.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Une question de moyens et de résultats.

Monsieur ROCHE.- Les résultats, ils les ont, c'est ce que je suis en train de démontrer, puisqu'ils sont toujours classés dans la première partie du tableau ou à la moitié. S'il y a bien une réussite valorisante par rapport à la Ville, c'est bien démontré par nos équipes de basket. J'aurais d'ailleurs aimé que vous y soyez samedi dernier puisque nous avons gagné assez largement contre l'équipe de Grande-Synthe.

Il est vrai que par rapport au public, cette équipe parvient à fidéliser environ 200 personnes, voire 300 à 400 durant les grandes soirées. Elle travaille maintenant en direction des parents et des enfants de la section basket, c'est-à-dire les jeunes enfants. C'est un très grand nombre d'enfants puisque nous avons eu quelques soirées, notamment le 8 février dernier où nous avions une cinquantaine de petits qui étaient venus faire une démonstration de basket et accueillir l'équipe première en présence de leurs parents, soit environ 300 spectateurs dans les tribunes.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Et du Maire.

Monsieur ROCHE.- Je vous demande ce qui attire 300 spectateurs à Vanves le samedi soir. Le basket !

Monsieur GAUDUCHEAU.- Artdanthé aussi et la Vanvéenne.

Monsieur ROCHE.- La Vanvéenne, c'est une fois par an, Monsieur le Maire.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Je te taquine, parce que je sais que tu es un fidèle supporter de l'équipe de basket. Bernard mérite une médaille, parce qu'il est présent à tous les matchs. Il ne rate pas un match et il est capable de revenir du Pays basque et de faire 800 kilomètres pour assister à un match de basket.

Monsieur ROCHE.- Ma femme m'en parle d'ailleurs de temps en temps.

Madame CAHEN.- En complément de ce que Bernard ROCHE a mentionné, je voulais ajouter quelques compléments. L'année dernière à la même période, nous étions en pleine semaine du Top 92, le tour olympique et paralympique. À cette occasion, l'équipe de basket nous a bien aidés, puisque le week-end de clôture à la tournée des drapeaux, nous avons fait la clôture au moment d'un match de basket qui était précédé d'une démonstration atelier de basket fauteuil avec l'équipe de Nanterre. C'est aussi grâce à eux. Ils ont également été présents à la fête de la Ville. Sous la houlette d'Erwan, rue Sadi Carnot, nous avions organisé plusieurs ateliers sportifs. L'équipe de basket première y a participé et a

animé un atelier. Et puis, ils font parfois des interventions dans les écoles, mais à ma connaissance pas l'année dernière. Peut-être cette année. Nous les avons en tout cas beaucoup sollicités sur l'année olympique et paralympique et ils ont été au rendez-vous.

Monsieur GAUDUCHEAU.- J'espère qu'Aurélie est convaincue.

Il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

16. Tarifs des stages de voile de Granville (du 29 juin au 4 juillet 2025) et de Saint-Quentin-en-Yvelines (du 7 au 11 juillet 2025) organisés par le service des Sports

Monsieur GAUDUCHEAU.- Madame CAHEN.

Madame CAHEN.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, après le stage sportif de ski que nous avions validé et qui a été organisé au Collet d'Allevard en février dernier, la direction des sports souhaite à présent proposer aux jeunes vanvéens, comme l'an dernier, deux stages nautiques en juillet.

Le premier à Saint-Quentin accueillera 20 enfants de 8 à 12 ans et ce sont des activités qui auront lieu en journée, départ le matin, retour le soir. Le second à Granville accueillera également 20 enfants de 11 à 15 ans. Ce stage intègrera le transport, l'hébergement, le repas et les activités.

La tarification de ces deux stages sportifs d'été prend en compte quatre tranches de quotients familiaux et intègre cette année un tarif hors commune. Les tarifs proposés ce soir sont identiques à ceux qui avaient été votés l'an dernier. Le stage de Saint-Quentin revient à la Ville au même prix que l'année dernière. Le coût du stage de Granville est un peu plus élevé, mais nous avons décidé de maintenir les mêmes tarifs que l'année dernière : pour les Vanvéens de 60 à 150 euros pour le stage de Saint-Quentin et de 280 à 510 euros pour le stage de Granville.

Vu l'avis de la commission « éducation, famille et vie locale » réunie le 11 mars 2025 à l'unanimité, il vous est proposé ce soir d'approuver la tarification des stages de Granville et de Saint-Quentin au quotient familial selon la grille indiquée ci-dessus.

Je vous remercie.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Pas de commentaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

ESCAL

17. Modification de la grille tarifaire des ateliers annuels organisés pour l'ESCAL

Monsieur GAUDUCHEAU.- Sandrine BOURG.

Madame BOURG.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, afin de nous adapter à la hausse des coûts des prestations permettant de mettre en place les activités de l'ESCAL, nous vous proposons d'augmenter des recettes en procédant à la modification des grilles tarifaires sur les mini-camps. Vous avez le tableau ci-dessous. Il y a trois tarifs. Je rappelle que les tarifs des mini-camps sont fixés sur la base du quotient familial. L'augmentation est fixée à 5 euros. Pourquoi ? Parce que c'est l'équivalent de 1 euro de plus par jour, sachant que le mini-camp dure 5 jours.

Ensuite, nous vous proposons d'augmenter d'environ 3 % les ateliers adultes et enfants/ados de l'ESCAL. Ces 3 % sont à peu près équivalents à l'inflation.

Je tiens à préciser que suite à la commission, Madame ZALUSKI avait repéré une erreur de calcul sur le tarif D adultes. Le tarif a donc été modifié.

Je vous remercie.

Madame ZALUSKI.- Dans le document que j'ai eu, il y avait encore l'erreur. Très bien, puisque je n'ai pas besoin de le mentionner à nouveau.

Ce n'est pas 3 %, mais 3 euros. Au niveau des tarifs de l'ESCAL, nous notons une augmentation qui est presque équivalente selon tous les quotients, entre 2,5 et 3 %, mais vous faites des sauts dans les tranches, ce qui est toujours quelque peu étonnant. Vous faites des tranches, mais deux tranches ont les mêmes augmentations. Donc, encore une fois, en termes de pourcentage ce n'est pas pareil.

Nous pouvons comprendre votre préférence pour des comptes ronds, mais nous préfèrerions avoir une augmentation un peu plus à la faveur des tranches hautes. Pour information, 1 euro de plus sur la tranche I correspondrait à une augmentation de 3,6 %.

Il y a toujours des choses un peu étonnantes en termes de logique, même si ce sont de petites sommes, mais nous voterons pour. Merci pour la correction.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Madame ZALUSKI.

Madame BOURG.- Ce sont bien 3 % et pas 3 euros. Nous retirons 3 euros quand une personne qui s'inscrit à l'ESCAL s'inscrit à un autre atelier. Elle a une réduction.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Nous incitons à la consommation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

18. Mise à jour du tableau des emplois permanents à la Ville

Monsieur GAUDUCHEAU.- Madame GAZEL intervient.

Madame GAZEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme chaque année au moment de l'adoption du budget, il vous est proposé d'actualiser le tableau des emplois, ce qui nous permet d'avoir une photographie à date des effectifs par cadre d'emploi, emploi, catégorie et temps de travail.

J'en profite pour remercier à nouveau la Direction des ressources humaines pour l'excellent travail accompli qui nous permet d'avoir un outil de pilotage des ressources humaines et de GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels).

Merci.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci, Madame GAZEL.

Pas de réaction, je mets donc aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

19. Modification du tableau des effectifs

Monsieur GAUDUCHEAU.- Madame GAZEL.

Madame GAZEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans cette délibération, il vous est proposé d'ajuster le tableau en tenant compte des différents mouvements du personnel.

Le CST, comme sur la précédente délibération, a donné un avis favorable.

Merci.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci.

Pas de commentaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

20. Création d'emplois saisonniers pour l'année 2025

Monsieur GAUDUCHEAU.- Madame MESSIER.

Madame MESSIER.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme chaque année, il nous est aujourd'hui proposé de créer des emplois saisonniers pour la période de mai à octobre 2025 afin de pallier si besoin les absences dues aux congés annuels durant la saison estivale.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 5 mars 2025,

Vu l'avis unanime de la commission « projets, moyens et services » réunie le 11 mars 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal :
- de créer pour l'année 2025 les postes de saisonnier figurant dans la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants ;
- de dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget communal.

Merci.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Merci.

Pas de commentaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur GAUDUCHEAU.- Il n'y a pas de question orale, l'ordre du jour est donc épuisé. Je vous donne rendez-vous à la prochaine séance du mardi 24 juin 2025. La séance est levée, bonne soirée à tous.

La séance est levée à 21h53.

Fait, le 25 mars 2025

Mairie de VANVES (Hauts-de-Seine)

La Secrétaire de séance
Stéphanie GAZEL

Le Maire
Bernard GAUDUCHEAU

Mairie de VANVES (Hauts-de-Seine)